



**Bureau  
d'économie  
théorique  
et appliquée  
(BETA)**  
UMR 7522

# Documents de travail

## « Choix d'activité des mères et garde des jeunes enfants : une comparaison entre les pays de l'Europe des Quinze à partir des données de l'ECHP »

Auteurs

Sabine Chaupain-Guillot, Olivier Guillot, Eliane Jankeliowitch-Laval

Document de Travail n° 2008 - 3

*Février 2008*

### **Faculté des sciences économiques et de gestion**

Pôle européen de gestion et  
d'économie (PEGE)  
61 avenue de la Forêt Noire  
F-67085 Strasbourg Cedex

#### Secrétariat du BETA

Géraldine Manderscheidt  
Tél. : (33) 03 90 24 20 69  
Fax : (33) 03 90 24 20 70  
manderscheidt@cournot2.u-  
strasbg.fr  
<http://cournot2.u-strasbg.fr/beta>



Nancy-Université  
Université Nancy 2



## **Choix d'activité des mères et garde des jeunes enfants : une comparaison entre les pays de l'Europe des Quinze à partir des données de l'ECHP**

Sabine Chaupain-Guillot  
Olivier Guillot  
Eliane Jankeliowitch-Laval \*

---

### *Résumé*

*À partir des données de la vague 7 (2000) de l'European Community Household Panel (ECHP), cet article s'intéresse aux choix d'activité des mères en Europe et à leur décision, lorsqu'elles ont de jeunes enfants à charge, de recourir ou non aux services de garde. L'étude porte sur l'ensemble des États membres de l'UE-15. Après un bref survol des politiques de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle mises en oeuvre dans les pays européens et l'exposé de différents résultats descriptifs, les comportements des mères, dans chacun de ces pays, sont analysés à l'aide de deux modèles Logit polytomiques (non ordonnés). Le premier modèle se focalise sur la décision d'offre de travail (une distinction étant introduite entre activité à temps partiel et activité à temps complet). Dans le second modèle, on oppose les trois situations suivantes : (1) non-emploi ; (2) emploi et garde intra-ménage ou non rémunérée ; (3) emploi et garde rémunérée. Les résultats des estimations montrent que l'ampleur des effets des principaux facteurs pris en compte (taux de salaire, niveau de rémunération du conjoint, nombre d'enfants à charge et âge du plus jeune enfant) varie assez fortement selon les pays. S'agissant de l'impact de la présence d'un enfant de moins de 3 ans sur la probabilité d'emploi des mères, les différences observées semblent pouvoir s'expliquer en partie par les caractéristiques des dispositifs de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.*

*Mots-clés : activité féminine, travail à temps partiel, garde des jeunes enfants, Union européenne*

*Classification JEL : J 22 – J 13*

---

---

\* BETA UMR 7522 CNRS/ULP/Nancy-Université  
Faculté de Droit, Sciences économiques et Gestion - 13, Place Carnot - C.O. n° 26 - 54 035 Nancy Cedex  
E-mail : Sabine.Chaupain@univ-nancy2.fr, Olivier.Guillot@univ-nancy2.fr, Eliane.Jankeliowitch@univ-nancy2.fr

## Introduction

L'un des objectifs des instances de l'Union Européenne, s'inscrivant dans une problématique plus générale d'égalité entre les sexes, est l'accroissement du taux d'emploi des femmes. La réalisation de cet objectif, affiché depuis au moins le début des années 1990, passe notamment par la mise en œuvre de dispositifs facilitant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Dans ce domaine, différents textes, recommandations ou directives, ont été adoptés par le Conseil de l'Union Européenne (Letablier, 2001 et 2002) :

- la Recommandation du Conseil *concernant la garde des enfants* (Recommandation 92/241/CEE du 31 mars 1992),
- la Directive du Conseil *concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail* (Directive 92/85/CEE du 19 octobre 1992),
- la Directive du Conseil *concernant l'accord-cadre sur le congé parental* (Directive 96/34/CE du 3 juin 1996),
- la Directive du Conseil *concernant l'accord-cadre sur le travail à temps partiel* (Directive 97/81/CE du 15 décembre 1997).

Plus récemment, dans le cadre de la *Stratégie européenne pour l'emploi*, dont l'une des « lignes directrices » concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, des objectifs chiffrés en matière de garde d'enfants ont été avancés (le taux d'accueil, à l'horizon 2010, devant atteindre au moins 90 % pour les enfants ayant entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire et au moins 33 % pour les moins de 3 ans), et ce, afin de favoriser la participation des femmes au marché du travail (l'objectif étant qu'au moins 60 % des femmes âgées de 15 à 64 ans aient un emploi)<sup>1</sup>.

L'objet de cet article, s'appuyant sur les données de la vague 7 (2000) de l'*European Community Household Panel* (cf. encadré 1), est d'analyser, dans les différents pays de l'UE-15, les choix d'activité des femmes ayant des enfants à charge et leur décision de recourir ou non aux services de garde. On tente d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : les facteurs intervenant dans ces choix (travailler ou non, à temps partiel plutôt qu'à temps plein, en faisant appel à une garde rémunérée plutôt qu'en n'utilisant aucun service payant) sont-ils sensiblement les mêmes d'un pays à l'autre ? Dans quelle mesure les différences éventuellement observées dans l'ampleur des effets estimés peuvent-elles s'expliquer par les spécificités des politiques familiales nationales ?

Différents travaux de comparaison internationale ont récemment été menés sur cette question. Le plus souvent, toutefois, l'analyse micro-économétrique a porté sur une sélection de pays européens (Ariza *et alii*, 2003 ; Bardasi et Gornick, 2000 ; Del Boca et Pasqua, 2005 ; Gutiérrez-Domènech, 2003 ; Mumford et Parera-Nicolau, 2001). À notre connaissance, les deux principales études s'intéressant à l'ensemble des États membres sont celles que l'on doit à De Henau *et alii* (2006) et Muehlberger (2000)<sup>2</sup>.

Dans un premier temps, on procède à une brève comparaison des politiques de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en Europe. Une analyse descriptive, débouchant sur un essai de typologie des pays de l'UE-15, est ensuite proposée. Enfin, on présente et commente les résultats des modèles que l'on a pu estimer.

<sup>1</sup> Décision du Conseil *relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres* (Décision 2003/578/CE du 22 juillet 2003).

<sup>2</sup> On peut également citer ici les travaux récents de Math et Meilland (2004a et 2004b) et de Périvier (2004), qui s'attachent à comparer les dispositifs de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle au sein de l'ensemble des pays de l'UE.

## Encadré 1

## La source statistique

**L'European Community Household Panel (ECHP)**

L'ECHP est une enquête communautaire harmonisée qui fournit des informations transversales et longitudinales comparables sur les conditions de vie des individus et des ménages dans les pays de l'Europe des Quinze (l'emploi, les revenus, le logement, l'éducation et la santé étant les principaux thèmes abordés par cette enquête). Sous la coordination d'EUROSTAT, huit vagues annuelles ont été réalisées, de 1994 à 2001. Ce sont les données de la 7<sup>e</sup> vague (2000) qui ont été utilisées ici <sup>(1)</sup>.

Cette étude porte principalement sur les choix d'activité des mères (âgées de 18 à 59 ans) ayant au moins un enfant de moins de 18 ans <sup>(2)</sup>. Dans la partie où l'on aborde explicitement la question du recours aux services de garde, le champ a été restreint à celles dont le plus jeune enfant est âgé d'au plus 11 ans <sup>(3)</sup>. Les effectifs par pays sont donnés dans le tableau E.1 <sup>(4)</sup>.

Tableau E.1 :

**Nombre d'observations dans les échantillons étudiés**

	B	DK	D	EL	E	F	Irl	I	L	NL	A	P	Fin	S	UK
[1]	821	626	1 516	1 139	1 587	1 550	766	1 866	728	1 366	846	1 557	882	1 597	1 415
[2]	614	490	995	782	1 101	1 143	538	1 368	576	976	593	1 101	635	1 204	1 077

[1] Mères, âgées de 18 à 59 ans, ayant au moins un enfant de moins de 18 ans (catégorie exclue : enseignantes).

[2] Mères, âgées de 18 à 59 ans, dont le plus jeune enfant est âgé d'au plus 11 ans (catégorie exclue : enseignantes).

Source : ECHP UDB – version de juin 2003, vague 7, 2000, EUROSTAT.

**Définition du travail à temps partiel**

Sont considérées comme travaillant à temps partiel, dans cette étude, les actives (au sens du BIT) dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure à 30 heures. Cette définition est celle que l'OCDE suggère de retenir pour les comparaisons internationales. Dans le cas présent, le choix d'une telle définition est également dicté par les données. En effet, dans la base ECHP – UDB (*Users' Database*) mise à disposition par EUROSTAT, c'est ce seuil de 30 heures qui est pris en compte pour distinguer temps complet et temps partiel <sup>(5)</sup>. Bien évidemment, les taux de temps partiel observés ici pour les différents pays de l'UE, sur la base de cette définition, sont généralement plus faibles que ceux que l'on peut relever dans l'enquête *Forces de travail* en se fondant sur les seules déclarations des individus quant au type d'emploi occupé (cf. tableau E.2).

Tableau E.2 :

**Proportion d'actives à temps partiel**

	B	DK	D	EL	E	F	Irl	I	L	NL	A	P	Fin	S	UK	UE-15
[1]	30,4	21,6	34,3	17,1	19,0	<b>20,1</b>	39,1	24,5	26,3	55,7	27,8	11,9	13,0	18,4	38,0	28,3
[2]	39,9	35,2	37,9	7,9	17,2	<b>31,0</b>	30,5	17,4	26,0	70,6	33,0	16,4	16,9	36,3	44,5	33,7

Lecture : activité au sens du BIT.

[1] Champ : actives occupées, âgées de moins de 65 ans – définition du temps partiel : moins de 30 heures de travail par semaine.

Source : ECHP UDB – version de juin 2003, vague 7, 2000, EUROSTAT (calculs des auteurs).

[2] Champ : actives occupées, âgées de 15 à 64 ans – définition du temps partiel : autotaxonomie.

Source : Enquête sur les forces de travail, 2000, EUROSTAT (Franco et Jouhette, 2001).

**Les questions portant sur la garde d'enfants**

L'ECHP présente l'intérêt de renseigner, de manière certes peu précise, sur le recours aux services de garde d'enfants. En effet, à partir de la vague 2, les ménages avec enfant(s) de moins de 12 ans se sont vu poser les deux questions suivantes :

– « Are any of the children in this household looked after on a regular basis by someone other than their parent or guardian, whether at home or outside such as at a creche or kindergarten ? »

– « Does your household have to pay for any of the children looked after on a regular basis ? » <sup>(6)</sup>.

S'agissant de la garde rémunérée, ni le (ou les) mode(s) utilisé(s), ni le coût pour le ménage ne sont connus. Par ailleurs, en vague 7, l'information relative à l'utilisation éventuelle de services payants n'est disponible que pour quatorze des quinze pays. Dans le cas de l'Allemagne, en effet, on sait seulement si le ménage a recours ou non à une aide régulière (rémunérée ou non).

(1) Au moment de la réalisation de cette étude, la dernière vague n'était pas disponible.

(2) Les enseignantes ont été écartées du champ de l'étude, et ce, en raison de la probable hétérogénéité des mesures du temps de travail de cette profession.

(3) En raison de la faible taille des échantillons belge, danois, irlandais, luxembourgeois et autrichien, il n'a pas été possible de centrer l'analyse sur le cas des femmes ayant des enfants plus jeunes.

(4) Les traitements statistiques ont tous été réalisés sur données pondérées. On a utilisé les poids transversaux fournis par EUROSTAT (poids en coupe individuels [variable PG002] et – pour l'analyse descriptive portant sur le recours aux services de garde d'enfants – poids au niveau ménage [HG004]). Les moyennes relatives à l'UE-15 dans son ensemble (et aux quatre groupes de pays, mis en évidence à l'aide des méthodes d'analyse des données) ont été calculées en pondérant les statistiques nationales (obtenues à partir des données de l'ECHP) par les chiffres de population en 2000 (population féminine âgée de 15 à 64 ans [source : Franco et Jouhette, 2001] pour les statistiques portant sur l'emploi des mères ; nombre total de ménages [source : ECHP] pour les statistiques relatives à la garde).

(5) La variable PE005C prend la valeur 1 si l'emploi principal est un emploi à temps plein et la valeur 2 s'il s'agit d'un emploi à temps partiel. Pour toutes les actives dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure ou égale à 30 heures, cette variable est codée 1. Il en va de même pour celles qui effectuent moins de 30 heures mais qui n'ont pas déclaré être à temps partiel (« work not considered part-time » est-il précisé dans EUROSTAT, 2001, p. 74). Proportionnellement peu nombreuses, excepté dans les échantillons italien et grec, ces dernières ont été classées ici parmi les actives à temps partiel.

(6) Dans la version française de l'enquête, les questions ont été formulées de la manière suivante : « Un ou plusieurs de ces enfants sont-ils régulièrement gardés par quelqu'un d'extérieur au ménage, que ce soit à la maison ou ailleurs (grand-mère n'appartenant pas au ménage, crèche, nourrice, ...) » ; « Au moins un des modes de garde auxquels vous avez recours est-il payant ? ».

## Les politiques de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en Europe

Pour cette mise en parallèle des politiques visant à favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, on s'est notamment appuyé sur les travaux de Gauthier (2000), Gornick et Meyers (2003) et Silvera (2002). On s'intéresse ici au congé parental et aux dispositifs d'accueil des jeunes enfants. La question du droit au temps partiel n'est pas abordée.

Le congé parental existe dans tous les pays de l'Europe des Quinze. Toutefois, ses caractéristiques (durée totale, modalités de partage entre les parents, souplesse d'utilisation dans le temps, rémunération, possibilité ou non de prendre ce congé à temps partiel) varient d'un pays à l'autre (pour un aperçu, cf. tableau 1). Comparer les États membres de l'Union sous l'angle de l'accueil des jeunes enfants est un exercice beaucoup plus délicat, les statistiques harmonisées sur l'offre de services de garde (sur son adéquation quantitative et qualitative à la demande, notamment) et sur le coût pour les familles faisant largement défaut<sup>3</sup>. Deux éléments ont pu être pris en compte ici : la proportion d'enfants accueillis dans des structures financées (à hauteur d'au moins 75 %) par des fonds publics<sup>4</sup> et l'existence d'allocations ou d'allègements fiscaux permettant de réduire la charge financière supportée par les parents.

<sup>3</sup> Sur les problèmes de disponibilité et de comparabilité des statistiques relatives à l'accueil des jeunes enfants, voir l'étude de faisabilité d'EUROSTAT (2002).

<sup>4</sup> Les statistiques présentées dans les deux dernières colonnes du tableau 1 portent sur la première moitié des années 1990. Il n'a pas été possible de réunir des données plus récentes pour l'ensemble des pays de l'UE.

Un certain nombre de pays ont des politiques peu favorables à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, le congé parental étant non rémunéré et le taux d'accueil des plus jeunes enfants particulièrement faible. Entrent dans cette catégorie les pays de l'Europe du Sud<sup>5</sup>, ainsi que l'Irlande et le Royaume-Uni. La proportion d'enfants de moins de 3 ans accueillis dans des structures financées par des fonds publics est inférieure à 5 % en Grèce, en Espagne, en Irlande et au Royaume-Uni, et n'est que de 6 % en Italie, le Portugal étant le seul de ces six pays où plus de 10 % des moins de 3 ans sont ainsi pris en charge (cf. tableau 1). À ce faible développement de l'offre publique d'accueil des plus jeunes enfants s'ajoute l'absence de mécanismes de solvabilisation de la demande de services de garde privés<sup>6</sup>. Ceci peut expliquer que le recours à la garde « informelle » demeure largement répandu, dans les pays de l'Europe du Sud tout au moins.

Un deuxième groupe de pays est caractérisé par l'existence d'un congé parental de longue durée (deux à trois ans) rémunéré, essentiellement accordé pendant les premières années de l'enfant, et offrant la possibilité de travailler à temps partiel. Y figurent la France, la Finlande, l'Allemagne, ainsi que l'Autriche. Selon les pays, ce dispositif s'accompagne ou non d'une politique favorable à l'accueil des jeunes enfants. La France et la Finlande s'inscrivent dans la perspective d'un libre choix entre cessation temporaire d'activité, travail à temps partiel et travail à temps plein. Ce sont les deux seuls pays de l'UE-15 où existe une allocation de garde (s'y ajoutent, en France, des déductions fiscales pour frais de garde). Plus de 20 % des moins de 3 ans sont accueillis dans des structures financées sur fonds publics.

Avec la mise en place, en 2002, du *Chèque de garde d'enfant*, l'Autriche a également adopté cette perspective de libre choix. Ce dispositif permet aux parents de recevoir pendant 30 mois une allocation qu'ils peuvent librement utiliser pour garder eux-mêmes leur enfant ou faire appel au mode d'accueil qu'ils souhaitent<sup>7</sup>. L'Allemagne, en revanche, ne s'inscrit guère dans cette logique, l'offre de garde pour les plus jeunes enfants, dans ce pays, étant particulièrement restreinte : 5 % seulement des moins de 3 ans sont accueillis dans des structures publiques ; et, d'après les résultats de l'étude menée par EUROSTAT (2002), si l'on prend en compte l'ensemble des modes de garde, le taux d'accueil reste inférieur à 10 % (9,5 % en 2000). Quant aux enfants plus âgés, le plus souvent, ils ne sont accueillis qu'à temps partiel.

La Suède et le Danemark se caractérisent par un congé parental bien rémunéré<sup>8</sup>, moins long que dans les pays du groupe précédent, mais d'une durée totale de plus d'un an, avec une souplesse dans l'utilisation au cours du temps<sup>9</sup>. Ce dispositif de congé parental généreux est associé à une politique favorable à la prise en charge des jeunes enfants. Au Danemark, ce sont près de la moitié (48 %) des moins de 3 ans qui fréquentent une crèche publique. En Suède, cette proportion est de 33 %. Dans ces deux pays, tout enfant, à partir de l'âge de 1 an, a un droit à l'accueil garanti par la municipalité.

Au Luxembourg, la rémunération du congé parental, dont la durée totale est de un an (à taux plein), est relativement élevée. À la différence de ce que l'on constate dans les deux pays précédents, moins de 5 % des enfants âgés de moins de 3 ans sont accueillis dans des structures publiques. Toutefois, des allègements fiscaux permettent de réduire le coût de la garde pour les familles.

<sup>5</sup> À la différence des autres pays de l'Europe du Sud, l'Italie offre un congé parental rémunéré, mais cette rémunération est relativement faible (30 % du salaire).

<sup>6</sup> Seul le Royaume-Uni accorde une aide financière aux familles les plus modestes (dans le cadre du *Working Families Tax Credit*).

<sup>7</sup> Selon l'*European Commission Network on Childcare* (1996), le taux d'accueil des moins de 3 ans, dans des structures financées sur fonds publics, serait inférieur à 5 %. Cependant, une enquête menée en 1995 a fourni un chiffre très éloigné : d'après cette enquête, en effet, 27 % des moins de 3 ans seraient gardés dans des jardins d'enfants avec financement public (EUROSTAT, 2002).

<sup>8</sup> En Suède, la rémunération s'élève à 80 % du salaire pendant un an, puis est forfaitaire pendant les trois derniers mois. Au Danemark, le congé parental proprement dit est rémunéré à 60 % du salaire, mais compte tenu des compléments versés par les employeurs, 80 % des parents reçoivent un salaire plein. La rémunération perçue durant le congé dit de garde d'enfant représente 60 % du montant versé pendant le congé parental (Gornick et Meyers, 2003).

<sup>9</sup> Jusqu'aux 8 ans (en Suède) ou 9 ans de l'enfant (au Danemark, pour le congé de garde d'enfant).

En Belgique, le taux d'accueil des moins de 3 ans dans des structures financées par des fonds publics est assez proche de celui observé en Suède (30 %) et le recours aux services de garde est facilité par des allègements fiscaux. En revanche, le congé parental est de courte durée.

Enfin, aux Pays-Bas, le congé n'est pas rémunéré, sauf pour les fonctionnaires ou en cas de financement par l'employeur privé, et, en pratique, il est pris à temps partiel (Silvera, 2002). Le taux d'accueil des plus jeunes enfants est faible<sup>10</sup>, mais, comme dans les deux pays précédents, il existe des allègements fiscaux pour garde d'enfants.

Tableau 1 :

**Congé parental et accueil des jeunes enfants dans les pays de l'Europe des Quinze**

Pays	Congé parental (en 2000)			Accueil des jeunes enfants			
	Durée totale (en semaines)	Rémunéré (au moins partiellement)	Possibilité de temps partiel	Allocation de garde	Allègements fiscaux	% d'enfants accueillis dans des structures avec financement public	
						Moins de 3 ans	3 à 6 ans
<b>B</b>	26 <sup>1</sup>	oui	oui	non	oui	30	95
<b>DK</b>	62 <sup>2</sup>	oui	oui	non	non	48	82
<b>D</b>	156	oui <sup>6</sup>	oui	non	oui <sup>10</sup>	5	78
<b>EL</b>	30 <sup>1</sup>	non	oui <sup>9</sup>	non	non	< 5	70
<b>E</b>	156	non	oui	non	non	< 5	84
<b>F</b>	156	oui <sup>7</sup>	oui	oui	oui	23	99
<b>Irl</b>	28 <sup>1</sup>	non	oui <sup>9</sup>	non	non	< 5	55
<b>I</b>	43 à 47 <sup>3</sup>	oui	non	non	non	6	91
<b>L</b>	52 <sup>1</sup>	oui	oui <sup>9</sup>	non	oui	< 5	68
<b>NL</b>	26 <sup>1</sup>	non <sup>8</sup>	oui	non	oui	8	71
<b>A</b>	104	oui	oui	non	non	< 5	75
<b>P</b>	26 <sup>1</sup>	non	oui	non	non	12	48
<b>Fin</b>	156 <sup>4</sup>	oui	oui	oui	non	21	53
<b>S</b>	65 <sup>5</sup>	oui	oui	non	non	33	72
<b>UK</b>	26 <sup>1</sup>	non	non	non	oui <sup>11</sup>	< 5	60
Sources	Gauthier (2000), Gornick et Meyers (2003), Silvera (2002)			MISSOC (situation au 1.01.2001), Gornick et Meyers (2003)		European Commission Network on Childcare (1996)	

B = Belgique ; DK = Danemark ; D = Allemagne ; EL = Grèce ; E = Espagne ; F = France ; Irl = Irlande ; I = Italie ; L = Luxembourg ; NL = Pays-Bas ; A = Autriche ; P = Portugal ; Fin = Finlande ; S = Suède ; UK = Royaume-Uni.

<sup>1</sup> Chaque parent a droit à la moitié de cette durée.

<sup>2</sup> 10 semaines de congé parental (durée pouvant être partagée entre les parents), puis 26 semaines, par parent, de congé de garde d'enfant (ou 13 semaines après le premier anniversaire de l'enfant). En 2002, la durée du congé parental a été portée à 32 semaines.

<sup>3</sup> Selon le partage entre les parents.

<sup>4</sup> Incluant le congé de garde d'enfant.

<sup>5</sup> Incluant le congé de maternité.

<sup>6</sup> Seules les deux premières années sont rémunérées.

<sup>7</sup> Avant la mise en place de la *Prestation d'accueil du jeune enfant* (janvier 2004), le congé parental n'était rémunéré, via l'*Allocation parentale d'éducation*, qu'à partir d'un enfant de rang 2 et sous certaines conditions d'activité antérieure.

<sup>8</sup> Rémunéré pour les fonctionnaires et dans le cadre de certaines conventions collectives.

<sup>9</sup> Si accord de l'employeur.

<sup>10</sup> Réduction fiscale pour garde d'enfants à domicile.

<sup>11</sup> Dans le cadre du *Working Families Tax Credit*, pour les familles à bas revenus.

<sup>10</sup> 17 % pour les 0-4 ans, si l'on tient compte de l'ensemble des modes de garde (EUROSTAT, 2002).

## **Travail féminin et garde des jeunes enfants dans les pays de l'UE-15 : éléments descriptifs**

Au niveau de l'UE-15, d'après les chiffres de la vague 7 (2000) de l'ECHP, ce sont près de 60 % des mères ayant au moins un enfant de moins de 18 ans qui occupent un emploi. Cependant, cette proportion varie fortement selon les pays, le taux d'emploi des mères françaises étant proche de la moyenne européenne (cf. tableau 2).

### **Le taux d'emploi des mères : de fortes disparités entre États membres**

En Suède, au Danemark et en Finlande, huit mères sur dix travaillent. La forte présence des femmes sur le marché du travail dans les pays Nordiques est un fait bien connu. Ces pays ont développé une politique d'égalité des sexes, valorisant le modèle du couple bi-actif. Le travail féminin est encouragé tant par l'individualisation des droits sociaux et l'imposition séparée des conjoints que par des politiques favorisant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Au Portugal, les mères sont également très nombreuses à exercer une activité professionnelle (près de 75 %). Les raisons du fort taux d'emploi des mères portugaises sont d'une autre nature. Le bas niveau des rémunérations peut rendre nécessaire l'existence d'un deuxième salaire dans les couples avec enfants. Par ailleurs, le manque de main-d'œuvre masculine dans les années 1960-70 a été favorable à l'activité professionnelle des femmes, de même que, plus récemment, l'importance des créations d'emplois (Ruivo *et alii*, 1998), et ce, en dépit du faible développement des dispositifs publics d'accueil des plus jeunes enfants (sans doute en partie compensé, il est vrai, par le jeu des solidarités familiales).

À l'inverse, dans les autres pays de l'Europe du Sud, ainsi qu'au Luxembourg, moins de la moitié des mères ont un emploi. Dans ces pays, le modèle de la femme se consacrant prioritairement à sa famille reste encore prégnant, et, de façon cohérente avec cette représentation, le taux d'accueil des plus jeunes enfants dans des structures financées par des fonds publics est peu élevé (cf. *supra*). D'autres facteurs sont également susceptibles d'expliquer la faiblesse des taux d'emploi, tels que les caractéristiques du marché du travail, les opportunités d'emploi offertes aux femmes pouvant être relativement limitées (cas de l'Espagne, comparativement au Portugal), ou encore, au Luxembourg, la faible attractivité financière d'un second emploi, compte tenu du niveau des rémunérations et de l'existence d'un système fiscal pénalisant pour les couples qui perçoivent deux salaires.

### **Les écarts dans le taux d'emploi selon le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune enfant sont loin d'être uniformes**

En France, comme on le sait, les femmes ayant au moins trois enfants à charge sont bien plus souvent inactives que les mères de un ou deux enfants. Dans l'échantillon étudié ici, 36,7 % de ces femmes travaillent, contre 68,3 % des mères qui n'ont qu'un enfant (de moins de 18 ans) et 59,2 % de celles qui en ont deux. Le Luxembourg est le seul autre pays de l'UE-15 où l'on observe un écart au moins aussi marqué entre le taux d'emploi des mères de trois enfants ou plus et celui des mères de un enfant (cf. graphique 1). À l'autre extrême, en Suède et au Danemark, les femmes ayant au moins trois enfants à charge sont aussi nombreuses à travailler que celles qui n'en ont qu'un. On est tenté d'y voir le signe d'une plus grande efficacité des politiques de conciliation mises en œuvre (le taux d'emploi des mères de trois enfants ou plus s'élevant à plus de 75 % en Suède et à plus de 80 % au Danemark, d'après les chiffres de la vague 7 de l'ECHP). De même, en Espagne et en Grèce, si les femmes sont dans l'ensemble peu présentes sur le marché du travail, celles dont les charges familiales sont les plus lourdes n'ont pas moins souvent un emploi que celles qui n'ont qu'un ou deux enfants. Dans ces pays où le montant des prestations familiales est particulièrement faible (cf. *infra*), les mères de trois enfants ou plus sont peut-être davantage amenées à demeurer actives.



Le taux d'emploi des mères ne varie sensiblement avec l'âge du plus jeune enfant que dans un nombre limité de pays (cf. graphique 2). C'est en Allemagne que la présence d'un jeune enfant semble peser le plus fortement sur l'activité des mères. Chez nos voisins d'Outre-Rhin, en effet, si près des deux tiers des mères dont le benjamin est âgé de 6 à 11 ans ont un emploi, moins de la moitié des femmes ayant au moins un enfant âgé de 3 à 5 ans sont dans ce cas, et seulement un peu plus d'un quart de celles qui ont au moins un enfant de moins de 3 ans. Le taux d'emploi chez ces dernières est inférieur de plus de 35 points à celui observé parmi l'ensemble des mères dont les enfants sont plus âgés (27 % contre 63,6 %). En Finlande, les mères ayant un (ou plusieurs) enfant(s) de moins de 3 ans sont également bien moins nombreuses à exercer une activité professionnelle que celles qui n'en ont pas (taux d'emploi de 55,5 % et 84,4 %, respectivement). C'est aussi le cas en France, l'écart entre les taux d'emploi étant cependant de moindre ampleur que dans les deux pays précédents (46,5 % des femmes avec enfant(s) de moins de 3 ans ayant un emploi, contre 64 % des mères d'enfants plus âgés). Au Royaume-Uni, ce sont les mères d'enfants de moins de 6 ans, dans leur ensemble, qui sont moins présentes sur le marché du travail. Dans ce pays, en effet, le taux d'emploi des femmes ayant au moins un enfant de moins de 3 ans n'est que très légèrement inférieur à celui des mères dont le plus jeune enfant est âgé de 3 à 5 ans (53,3 % contre 55,3 %).

### **Le travail à temps partiel**

Au sein de l'UE-15, environ un tiers des mères actives occupées travaillent à temps partiel (*i.e.* effectuent moins de 30 heures par semaine)<sup>11</sup>. Comme on peut s'en douter, c'est dans les pays où le travail à temps partiel féminin est le plus répandu que les mères – et notamment celles qui ont de jeunes enfants à charge – sont les plus nombreuses à occuper ce type d'emplois, à savoir aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Allemagne, ainsi qu'en Irlande (cf. tableau 3). Aux Pays-Bas, plus de 75 % des mères ayant un emploi sont à temps partiel. Dans les trois autres pays, cette proportion est supérieure à 50 %. À l'inverse, au Portugal et en Grèce, mais aussi en Finlande, le temps partiel ne concerne que 10 % des mères.

Aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Allemagne, les emplois à temps partiel « court » sont très fréquents. Dans ces trois pays, en effet, ce sont plus de la moitié des actives à temps partiel avec enfant(s) de moins de 18 ans qui travaillent moins de 20 heures par semaine. Dans un contexte peu favorable à la prise en charge des jeunes enfants hors de la sphère familiale, le temps partiel peut apparaître comme une solution de compromis entre responsabilités familiales et activité professionnelle, en particulier lorsque la durée de travail hebdomadaire est courte. Du reste, aux Pays-Bas, d'après les chiffres de l'ECHP, plus de 80 % des mères qui travaillent à temps partiel le font pour des raisons d'ordre familial, c'est-à-dire « pour faire des travaux ménagers, garder un enfant ou d'autres personnes » (cette proportion étant de 90 % parmi celles dont le plus jeune enfant est âgé d'au plus 11 ans). Le temps partiel « choisi » pour raisons familiales prédomine également en Autriche et dans au moins quatre autres pays (Italie, Irlande, France et Belgique)<sup>12</sup>.

### **Au Danemark et en Suède, le recours régulier aux services payants de garde d'enfants est très répandu**

Près de la moitié (48,8 %) des ménages européens où vit au moins un enfant d'au plus 11 ans, dont la mère est active occupée, font appel à une aide régulière pour la garde de leur(s) jeune(s) enfant(s). Dans les deux tiers des cas, il s'agit d'une aide rémunérée.

Le recours aux services de garde payants est plus ou moins répandu selon les pays (cf. tableau 4). C'est au Danemark et en Suède que l'on observe les taux de recours les plus élevés (78,8 % et 66,7 %, respectivement). À l'autre extrême, on trouve la Grèce (11,7 %) et l'Espagne (17,8 %). Bien évidem-

<sup>11</sup> Sur la définition du temps partiel, cf. encadré 1.

<sup>12</sup> La comparaison n'a pu porter ici que sur huit des quinze États membres. Pour l'Allemagne, le Luxembourg, la Suède et le Royaume-Uni, l'information sur la raison principale de l'activité à temps partiel n'est pas disponible (ou est incomplète). Dans le cas du Danemark, de la Grèce et de la Finlande, les effectifs sont trop restreints.

ment, les ménages avec enfant(s) de moins de 6 ans sont davantage amenés à utiliser de tels services que ceux dont les enfants sont un peu plus âgés. Ce constat vaut pour l'ensemble des pays étudiés<sup>13</sup>. La France figure parmi les États membres où le taux de recours aux services payants chez les ménages comportant au moins un enfant de moins de 6 ans (dont la mère travaille) est largement supérieur à la moyenne européenne (le taux observé pour l'UE-15 – hors Allemagne – s'élevant à 48,3 %). En France, en effet, ce sont près des deux tiers (65,1 %) de ces ménages qui font appel à une garde rémunérée. Cette proportion, assez proche de celle enregistrée en Finlande (68,6 %), est toutefois bien en deçà des taux de recours que l'on relève en Suède (73,6 %) et au Danemark (86,3 %).

### **Taux d'emploi des mères et possibilités de conciliation dans les pays de l'UE-15 : un essai de typologie**

À l'aide de plusieurs méthodes d'analyse des données, on a tenté de dresser une typologie des pays de l'UE-15 sous l'angle de l'activité des mères et des possibilités de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle<sup>14</sup>. Quatre groupes de pays ont pu ainsi être mis en évidence (cf. graphique 3 et tableau 5).

Le premier groupe rassemble la France, l'Autriche, la Finlande et l'Allemagne. Dans ces pays, le congé parental rémunéré est bien plus long que dans le reste de l'UE-15 (deux ou trois ans, contre un an ou moins dans tous les autres États membres). Ceci peut expliquer, au moins en partie, que l'on observe un écart très important (de 28 points, en moyenne) entre le taux d'emploi des mères ayant au moins un enfant de moins de 3 ans et celui des mères dont les enfants sont plus âgés. Autre caractéristique de ce premier groupe de pays : le montant des allocations familiales accordées aux familles de trois enfants y est, en moyenne, plus élevé. En effet, ce montant équivaut à plus d'un tiers du salaire féminin moyen (d'où, peut-être, un écart plus marqué entre le taux d'emploi des mères de trois enfants ou plus et le taux d'emploi des mères ayant un seul enfant).

Le deuxième groupe associe le Danemark et la Suède. C'est dans ce groupe de pays que le taux d'emploi des mères est le plus élevé (plus de 80 % d'entre elles étant actives occupées) et que la proportion de ménages faisant appel aux services de garde payants est la plus forte (le taux de recours, parmi les ménages avec enfant(s) de moins de 6 ans, dont la mère travaille, étant supérieur à 80 % au Danemark et proche de 75 % en Suède, comme on l'a indiqué plus haut). On notera que si la Finlande ne figure pas dans ce deuxième groupe, c'est avant tout en raison de la durée du congé parental rémunéré (trois ans, contre moins d'un an pour les deux autres pays Nordiques, ce qui classe la Finlande parmi les pays du premier groupe).

Trois des quatre pays de l'Europe du Sud, à savoir la Grèce, l'Espagne et le Portugal, forment le troisième groupe. Dans ce groupe de pays, les mères sont plus souvent inactives (excepté au Portugal). Par ailleurs, ces pays se caractérisent par la faible générosité de leur système de prestations familiales : absence de tout congé parental rémunéré et montants d'allocations familiales peu élevés. Enfin, le recours aux services de garde payants y est, en moyenne, bien moins répandu. Le fait que l'Italie ne soit pas associée ici aux trois autres pays de l'Europe du Sud peut s'expliquer par trois différences principales : l'existence d'un congé parental rémunéré, un taux de recours aux services de garde sensiblement plus élevé (légèrement supérieur à la moyenne européenne), et des prestations familiales un peu plus généreuses.

<sup>13</sup> Le cas de l'Allemagne n'a pu être envisagé ici, l'information sur le recours aux services payants n'étant pas disponible.

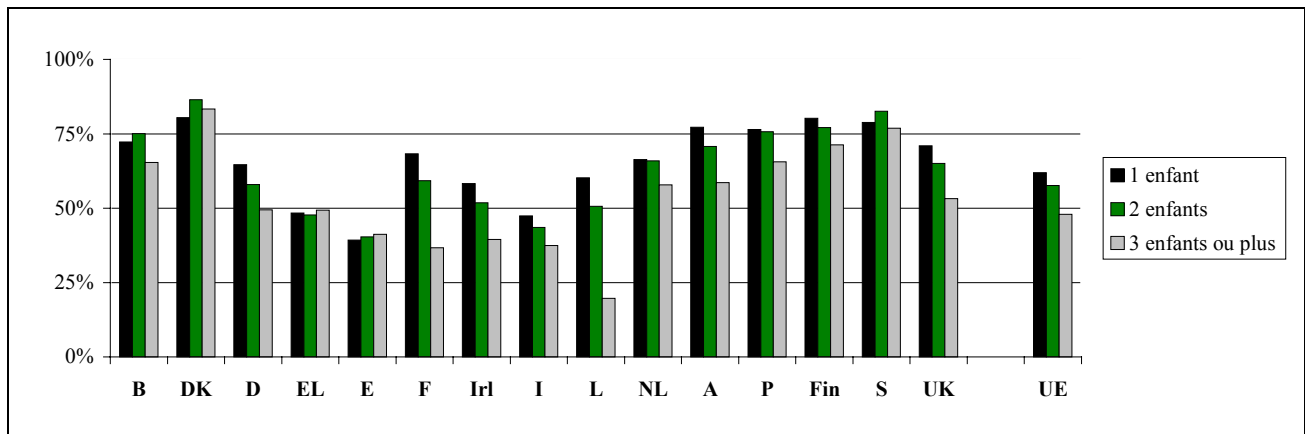
<sup>14</sup> Quatre méthodes d'analyse des données ont été mises en œuvre : une analyse en composantes principales (ACP), une classification ascendante hiérarchique (CAH), une agrégation autour des centres mobiles (ACM) et une analyse factorielle discriminante (AFD) (sur ces différentes méthodes, voir, par exemple, Volle, 1997). Les variables prises en compte sont les suivantes : le taux d'emploi des mères, la proportion de mères travaillant à temps partiel, l'écart entre le taux d'emploi des mères dont le plus jeune enfant a moins de 3 ans et le taux d'emploi de celles dont le benjamin est âgé de 3 ans et plus, l'écart entre le taux d'emploi des mères de trois enfants ou plus et le taux d'emploi des mères ayant un seul enfant, le taux de recours à une garde rémunérée parmi les ménages avec enfant(s) de moins de 6 ans, la durée du congé parental rémunéré, le taux de scolarisation des enfants âgés de 4 ans et le montant mensuel des allocations familiales pour trois enfants, rapporté au salaire mensuel moyen féminin. La classification retenue est validée par le test du Lambda de Wilks (probabilité associée égale à 0,8 %), test qui permet de conclure que les barycentres des quatre groupes sont significativement différents.

Le quatrième et dernier groupe comprend la Belgique, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les caractéristiques de ce groupe de pays sont assez peu différentes de celles de l'UE-15 dans son ensemble. Le taux d'emploi des mères, notamment, est très proche de la moyenne européenne. Tout au plus peut-on signaler que les temps partiels sont, en moyenne, plus fréquents dans ce dernier groupe que dans le reste de l'UE et que l'on y observe un taux de scolarisation des enfants âgés de 4 ans un peu plus élevé.

En définitive, les deux variables qui permettent le mieux de discriminer les groupes de pays sont, d'une part, la durée du congé parental rémunéré et, d'autre part, l'écart entre le taux d'emploi des mères ayant au moins un enfant de moins de 3 ans et celui des mères dont les enfants sont plus âgés (deux variables opposant les premier et troisième groupes). Le taux de recours aux services de garde payants (bien plus élevé dans le deuxième groupe) et le montant des allocations familiales pour trois enfants (plus conséquent dans le premier groupe) sont également des facteurs assez discriminants.

Graphique 1 :

**Taux d'emploi selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans**

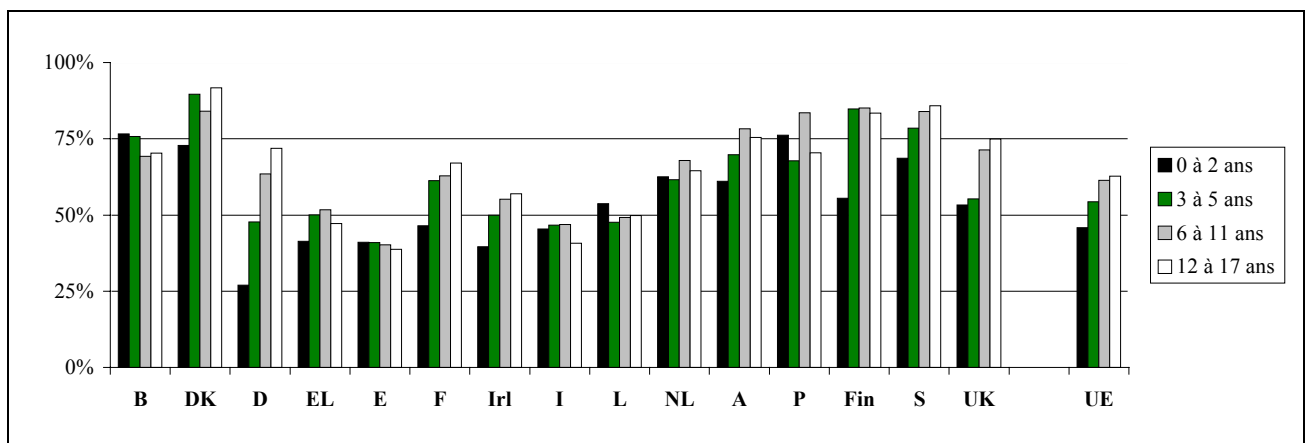


Champ : mères, âgées de 18 à 59 ans, ayant au moins un enfant de moins de 18 ans (catégorie exclue : enseignantes).

Source : ECHP UDB – version de juin 2003, vague 7, 2000, EUROSTAT (calculs des auteurs).

Graphique 2 :

**Taux d'emploi selon l'âge du plus jeune enfant**



Champ : mères, âgées de 18 à 59 ans, ayant au moins un enfant de moins de 18 ans (catégorie exclue : enseignantes).

Source : ECHP UDB – version de juin 2003, vague 7, 2000, EUROSTAT (calculs des auteurs).

Tableau 2 :

## Taux d'activité et taux d'emploi des mères dans les pays de l'UE-15

En %

	B	DK	D	EL	E	F	Irl	I	L	NL	A	P	Fin	S	UK	UE-15
Taux d'activité	75,0	86,3	64,2	53,3	49,4	<b>66,3</b>	53,0	53,9	nd	68,1	74,9	77,7	84,0	87,6	nd	nd
Taux d'emploi	72,3	83,2	60,2	48,1	39,9	<b>59,6</b>	51,2	44,9	49,7	64,7	72,3	74,9	77,1	80,1	65,3	58,1

Champ : mères, âgées de 18 à 59 ans, ayant au moins un enfant de moins de 18 ans (catégorie exclue : enseignantes).

Source : ECHP UDB – version de juin 2003, vague 7, 2000, EUROSTAT (calculs des auteurs).

Tableau 3 :

## Éléments relatifs au travail à temps partiel

En %

	B	DK	D	EL	E	F	Irl	I	L	NL	A	P	Fin	S	UK	UE-15
Proportion d'actives travaillant à temps partiel	35,8	13,3	51,8	10,4	25,1	<b>20,0</b>	54,3	23,3	44,7	76,9	43,1	9,6	9,8	17,2	54,2	36,2
Part du temps partiel « court »	48,9	31,3*	55,6	34,5*	42,1	<b>19,8</b>	36,4	34,4	13,9	56,8	31,0	37,5	53,4*	21,4	52,8	41,9
Part du temps partiel « choisi » pour raisons familiales	63,1	//	nd	//	46,2	<b>64,1</b>	65,3	72,8	nd	84,0	91,2	46,3	//	nd	nd	-
Part du temps partiel « subi »	11,2	//	nd	//	18,8	<b>18,7</b>	9,3	4,7	nd	0,7	3,6	22,8	//	nd	nd	-

Lecture : activité au sens du BIT ; définition du temps partiel : moins de 30 heures de travail par semaine (temps partiel « court » : moins de 20 heures) ;

nd : information non disponible ou incomplète ; \* : pourcentage calculé sur un échantillon de moins de 100 observations (effectif non pondéré) ;

// : effectifs insuffisants.

Champ : actives occupées, âgées de 18 à 59 ans, ayant au moins un enfant de moins de 18 ans (catégorie exclue : enseignantes).

Source : ECHP UDB – version de juin 2003, vague 7, 2000, EUROSTAT (calculs des auteurs).

Tableau 4 :

## Recours aux services de garde selon l'âge du plus jeune enfant

En %

		B	DK	D	EL	E	F	Irl	I	L	NL	A	P	Fin	S	UK	UE-15
0 - 5 ans	Aide régulière	71,7	89,0	55,2	40,9	45,7	<b>78,1</b>	52,4	64,1	83,8	57,1	47,8	58,0	72,8	76,1	71,9	63,5
	Garde rémunérée	42,5	86,3	nd	18,2	23,6	<b>65,1</b>	48,1	51,6	48,7	46,6	39,2	41,3	68,6	73,6	40,2	48,3 <sup>(a)</sup>
6 - 11 ans	Aide régulière	45,8	67,5	24,9	20,1	28,5	<b>37,6</b>	14,9	36,7	63,3*	17,2	23,2	45,1	30,6	63,9	41,0	33,9
	Garde rémunérée	15,7	65,5	nd	5,5	12,3	<b>18,5</b>	8,8	19,8	28,1*	10,0	17,2	33,4	23,8	59,1	15,6	19,4 <sup>(a)</sup>
Ensemble	Aide régulière	59,9	81,2	38,7	30,4	36,8	<b>59,7</b>	33,9	51,6	74,6	37,2	35,4	51,6	53,3	70,3	55,6	48,8
	Garde rémunérée	30,3	78,8	nd	11,7	17,8	<b>44,0</b>	28,7	37,1	39,5	28,4	28,1	37,4	47,8	66,7	27,3	34,6 <sup>(a)</sup>
N		470	437	764	409	501	776	327	699	268	721	428	796	511	954	750	8 811

Lecture : en Belgique, 71,7 % des ménages où vit au moins un enfant de moins de 6 ans, dont la mère travaille, ont recours à une aide régulière pour la garde des jeunes enfants, 42,5 % faisant appel à une garde rémunérée.

nd : information non disponible ; \* : pourcentage calculé sur un échantillon de moins de 100 observations (effectif non pondéré) ; <sup>(a)</sup> : hors Allemagne.

Champ : ménages avec au moins un enfant âgé d'au plus 11 ans, dont la mère est active occupée.

Source : ECHP UDB – version de juin 2003, vague 7, 2000, EUROSTAT (calculs des auteurs).

Graphique 3 :  
Premier plan factoriel de l'ACP

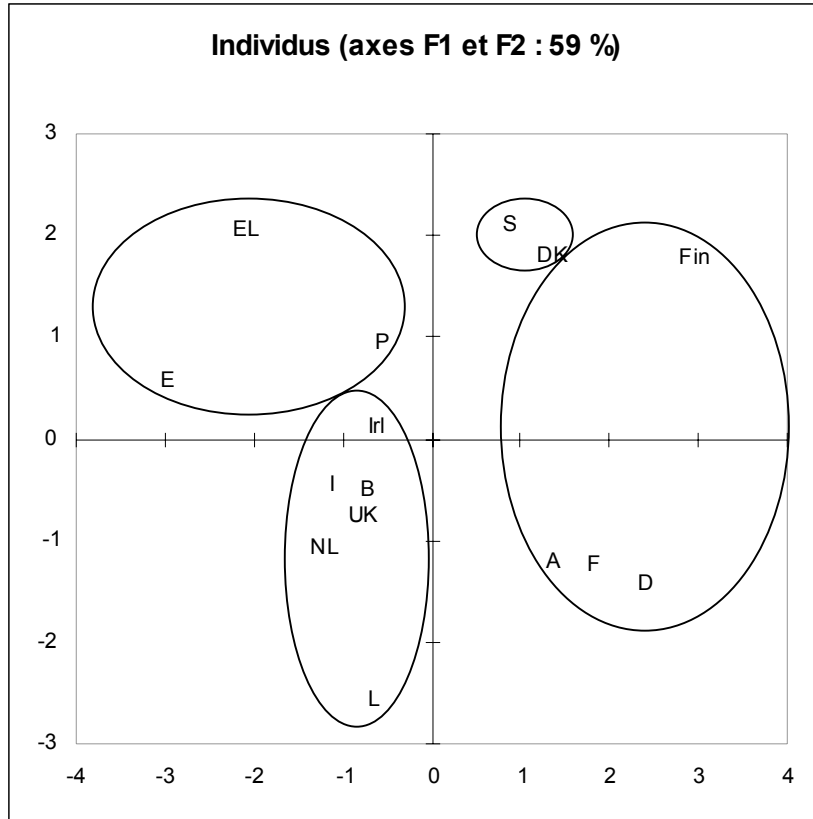


Tableau 5 :  
Caractéristiques des quatre groupes de pays

Groupes	Taux d'emploi des mères (en %)	Proportion de mères travaillant à temps partiel (en %)	Taux d'emploi des mères selon l'âge du plus jeune enfant			Taux d'emploi des mères selon le nombre d'enfants			Taux de recours à une garde rémunérée <sup>1</sup> (en %)	Durée moyenne du congé parental rémunéré <sup>2</sup> (en semaines)	Taux de scolarisation à 4 ans <sup>3</sup> (en %)	Montant des allocations familiales / salaire moyen <sup>4</sup> (en %)
			< 3ans (en %) (1)	≥ 3ans (en %) (2)	écart (points) (1)-(2)	3 enf. + (en %) (1)	1 enf. (en %) (2)	écart (points) (1)-(2)				
<b>1 : D, F, A, Fin</b>	61,2	38,0	37,1	65,1	-28,0	46,0	67,2	-21,2	50,2	143	75,7	39,2
<b>2 : DK, S</b>	81,3	15,7	70,2	85,0	-14,8	79,4	79,4	0,0	78,0	41,0	81,7	17,7
<b>3 : EL, E, P</b>	47,3	19,9	47,1	47,4	-0,3	46,8	47,2	-0,4	25,5	0,0	75,7	11,1
<b>4 : B, Irl, I, L, NL, UK</b>	57,1	43,0	52,4	58,5	-6,1	47,8	60,8	-13,0	45,5	10,8	90,8	24,4
<b>UE-15</b>	58,1	36,2	45,9	60,4	-14,5	48,0	61,9	-13,9	48,3 <sup>5</sup>	47,9	82,5	28,0

<sup>1</sup> Champ : ménages où vit au moins un enfant âgé de 0 à 5 ans, dont la mère est active occupée. Pour l'Allemagne, l'information n'étant pas disponible, on a retenu l'hypothèse d'un rapport entre recours payant et aide régulière (rémunérée ou non) égal à la moyenne européenne (hors Allemagne) – soit un taux de recours de 40,3 %.

<sup>2</sup> Durée du congé pour la mère (Source : cf. tableau 1). Moyenne non pondérée.

<sup>3</sup> Il s'agit du pourcentage d'enfants de 4 ans qui sont scolarisés dans des établissements dispensant un enseignement préélémentaire (source : EUROSTAT). Moyenne non pondérée.

<sup>4</sup> Montant mensuel perçu par une famille de trois enfants (source : MISSOC, 2001), rapporté au salaire mensuel moyen féminin (calculé à partir des salaires observés dans l'ECHP).

<sup>5</sup> Hors Allemagne.

## Analyse des choix d'activité et de recours aux services de garde

Les choix d'activité des mères et leur décision de recourir ou non à une garde rémunérée, dans chacun des quinze États membres de l'UE, ont été analysés à l'aide de deux *modèles Logit polytomiques non ordonnés* (cf. encadré 2). Le premier modèle porte sur les mères ayant au moins un enfant de moins de 18 ans ; le second, sur celles dont le plus jeune enfant est âgé d'au plus 11 ans. Dans le cadre du premier modèle, seule la décision d'offre de travail a été envisagée. On a cherché à estimer les effets d'un certain nombre de facteurs (taux de salaire, situation maritale, activité et niveau de rémunération du conjoint, nombre d'enfants à charge et âge du plus jeune enfant) sur la probabilité d'emploi des mères, d'une part, et sur le choix entre travail à temps partiel et travail à temps plein, d'autre part. Quant au second modèle, il a permis d'opposer les trois situations suivantes : (1) non-emploi ; (2) emploi et garde intra-ménage ou non rémunérée ; (3) emploi et garde rémunérée. Les résultats de ce dernier modèle doivent être considérés avec prudence, l'hypothèse IIA étant moins souvent vérifiée que dans l'analyse portant sur les seuls choix d'activité (cf. encadré 2).

### Les déterminants de la probabilité d'emploi des mères

C'est au rôle du taux de salaire (prédit) de la mère qu'il convient tout d'abord de s'intéresser. Dans l'ensemble des modèles estimés, à l'exception de celui relatif à l'Autriche, cette variable s'est révélée significative (cf. tableau A.3, en annexe)<sup>15</sup>. Comme attendu, plus le taux de salaire que les mères peuvent espérer obtenir sur le marché du travail est élevé (compte tenu, notamment, de leur niveau d'études), plus il y a de chances que celles-ci aient un emploi, toutes choses égales par ailleurs. L'examen des élasticités de la probabilité d'emploi par rapport au salaire horaire révèle des variations sensibles d'un pays à l'autre (cf. tableau 6)<sup>16</sup>. C'est en Italie et en Espagne que l'impact du taux de salaire est le plus marqué (élasticités de 1,9 et 1,6, respectivement), tandis qu'au Portugal, l'élasticité est proche de zéro.

Autres éléments *a priori* déterminants : le fait de vivre ou non en couple et le niveau de rémunération du conjoint éventuel. Au Luxembourg, en Irlande et dans trois des quatre pays de l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal), on constate que les mères isolées ont une plus forte probabilité de travailler, et ce, qu'on les compare uniquement à la catégorie de référence (*i.e.* aux mères dont le conjoint, actif occupé, perçoit un revenu d'activité se situant dans le bas (premier quartile) de la distribution des rémunérations mensuelles) ou, plus généralement, à l'ensemble des mères vivant en couple. En Allemagne, ainsi que, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suède, le non-emploi est au contraire plus probable pour ces mères. Dans les autres pays de l'UE-15, les femmes élevant seules leurs enfants n'ont pas une probabilité d'emploi significativement différente de celle de la catégorie de référence. Ces disparités entre pays sont délicates à interpréter, de multiples éléments pouvant entrer en ligne de compte (existence de prestations destinées aux familles monoparentales, contraintes particulières en matière de garde d'enfants, montant et effectivité du versement des pensions alimentaires, représentation sociale du rôle de la mère, etc.).

Dans la majorité des pays de l'UE-15, lorsque les gains mensuels de leur conjoint sont relativement élevés (*i.e.* situés dans le dernier quartile), les mères ont de plus grandes chances de ne pas travailler, toutes choses égales par ailleurs. L'effet de ce facteur est particulièrement marqué en Allemagne et au Luxembourg, deux pays où le modèle du « male breadwinner » reste encore prégnant. Dans plus de la moitié des pays, le fait que le conjoint soit chômeur ou inactif est également associé à une probabilité de non-emploi plus élevée.

<sup>15</sup> On a reporté dans le tableau A.3 les coefficients des deux équations indépendantes du modèle (avec  $Y_i = 1$  comme situation de référence), ainsi que ceux de la troisième équation (*i.e.* celle qui oppose les situations 2 et 3).

<sup>16</sup> Les élasticités figurant dans le tableau 6 correspondent aux moyennes des élasticités individuelles, calculées pour chaque mère  $i$  en faisant varier de 1 % le taux de salaire individuel (et sur la base des autres caractéristiques  $Z_i$ ).

S'agissant du rôle des caractéristiques familiales, on constate que la Grèce est le seul des quinze pays étudiés où ni le nombre d'enfants, ni l'âge du plus jeune enfant n'ont d'effet significatif sur l'activité des mères. Dans douze États de l'UE-15 (font exception ici, outre la Grèce, le Danemark et l'Espagne), les femmes ayant au moins trois enfants à charge ont une plus forte probabilité d'être sans emploi (par rapport à la catégorie de référence, *i.e.* à celles qui n'ont qu'un enfant). Comme on a déjà pu le constater lors de l'analyse descriptive, c'est de loin au Luxembourg et en France que la présence d'au moins trois enfants pèse le plus sur l'activité. Des prestations plus généreuses à partir du troisième enfant peuvent expliquer ce résultat (dans le cas de la France, tout au moins).

### **L'impact de la présence d'un enfant de moins de 3 ans**

On s'attend, bien évidemment, en raison de la forte valorisation du temps parental, à ce que le fait d'avoir un enfant de moins de 3 ans joue négativement sur la probabilité d'emploi de la mère. Cependant, selon les caractéristiques des dispositifs de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, cet effet négatif peut être plus ou moins marqué (cf. tableau 7).

La présence d'un très jeune enfant devrait avoir un impact clairement négatif en Allemagne, en Autriche, au Royaume-Uni et en Irlande, pays où les conditions d'accueil des jeunes enfants peuvent être considérées comme peu favorables. En effet, dans ces pays, la proportion d'enfants de moins de 3 ans accueillis dans des structures collectives financées par des fonds publics est inférieure à 20 % (selon les statistiques disponibles) et il n'existe pas de dispositifs généralisés de solvabilisation de la demande de garde (cf. tableau 1). On retrouve une situation comparable dans les États de l'Europe du Sud, mais le jeu des solidarités familiales, que l'on peut supposer encore actives, pourrait ici tempérer l'effet fortement négatif attendu. En Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, ainsi qu'au Danemark et en Suède, compte tenu du niveau relativement élevé de l'offre d'accueil en structures collectives avec financement public ou/et de l'existence de mécanismes de solvabilisation de la demande de services de garde, on s'attend, en revanche, à ce que la présence d'un très jeune enfant réduise peu la probabilité que la mère travaille. En France et en Finlande, les conditions d'accueil des jeunes enfants sont également relativement favorables, mais ces pays offrent un congé parental long et rémunéré, ce qui peut inciter les mères à se retirer du marché du travail. Par suite, l'ampleur de l'effet prédit reste incertaine.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus sont plutôt conformes aux prédictions (voir, dans le tableau 7, les effets marginaux estimés)<sup>17</sup>.

En Allemagne, au Royaume-Uni et en Irlande, c'est bien un impact fortement négatif qui est observé. Ainsi, dans les deux premiers pays, la probabilité d'emploi des femmes ayant un (ou plusieurs) enfant(s) de moins de 3 ans est inférieure de plus de 20 points à celle des mères dont les enfants sont tous âgés de plus de 11 ans (catégorie de référence), toutes choses égales par ailleurs. En Irlande, cet écart est de 17 points. Dans le cas de l'Autriche, en revanche, l'effet estimé est de moindre ampleur que ce qui était attendu (probabilité d'emploi de 11 points moins élevée pour les mères d'enfants de moins de 3 ans).

Dans deux des quatre pays de l'Europe du Sud, à savoir en Grèce et au Portugal, la présence d'un enfant de moins de 3 ans n'a pas d'effet significatif. Ce résultat semble pouvoir être attribué, au moins en partie, au rôle joué par la garde informelle. En Italie et en Espagne, assez curieusement, les mères d'enfants de moins de 3 ans ont, semble-t-il, une plus forte probabilité d'être actives occupées (par rapport à la catégorie de référence), ce qui traduit peut-être un effet de génération.

En Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suède, comme attendu, le fait d'avoir un enfant en bas âge ne joue que faiblement. Il n'en va pas de même au Danemark, contrairement aux prédictions (l'écart entre les probabilités estimées étant de 14 points). La faible taille de l'échantillon incite toutefois à considérer ce résultat avec prudence.

<sup>17</sup> L'effet marginal de cette variable indicatrice  $Z_{ik}$  sur  $P_j = Pr(Y_i=j)$  a été calculé en prenant la moyenne des écarts de probabilité ( $\Delta P_{ij}$ ) estimés pour chaque mère  $i$  (avec  $\Delta P_{ij} = P_{ij}|Z_i, Z_{ik}=1 - P_{ij}|Z_i, Z_{ik}=0$ ).

La Finlande est le pays de l'UE-15 où l'impact de la présence d'un enfant de moins de 3 ans est le plus marqué, les mères concernées ayant une probabilité d'emploi inférieure de 31 points à celle des mères d'enfants âgés de 12 à 17 ans. On peut sans doute y voir l'effet d'un congé parental attractif<sup>18</sup>. En France, où, à la date de l'enquête, le congé parental rémunéré n'était accordé qu'à partir du deuxième enfant et où le taux de recours des femmes éligibles n'est que d'un tiers<sup>19</sup>, ce facteur joue de façon beaucoup plus modérée. Une analyse à partir de données plus récentes ferait peut-être apparaître un effet plus prononcé, la mise en place, en janvier 2004, de la *Prestation d'accueil du jeune enfant* (PAJE), incluant un « complément de libre choix d'activité », ayant renforcé l'incitation au retrait (temporaire) du marché du travail pour les femmes venant d'avoir leur premier enfant.

Un dernier point mérite ici d'être souligné. L'Allemagne et le Royaume-Uni sont les deux seuls pays où la présence d'enfants un peu plus âgés (3 à 5 ans) pèse encore fortement sur l'activité des mères, ce qui tient sans doute aux contraintes liées à la garde de ces enfants d'âge préscolaire (offre restreinte ou ne permettant pas un accueil à temps plein).

### **Le choix de travailler à temps partiel plutôt qu'à temps plein**

On examine à présent les effets de ces différents facteurs sur la probabilité que la mère exerce une activité à temps partiel plutôt qu'à temps complet<sup>20</sup>.

Dans neuf des quinze pays étudiés (Belgique, Espagne, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Finlande, Suède et Royaume-Uni), lorsque le taux de salaire s'accroît, le choix de travailler à temps partiel plutôt qu'à temps plein devient moins probable. Une interprétation en termes d'effet de substitution dominant semble pouvoir être avancée ici. C'est aux Pays-Bas que la valeur estimée de l'élasticité de la probabilité d'activité à temps complet, par rapport au salaire horaire prédit, est la plus élevée (élasticité de 2,9 ; cf. tableau 6). Le Portugal est le seul État membre de l'UE-15 où l'accroissement du taux de salaire conduit, au contraire, à une augmentation significative de la probabilité de travailler à temps partiel plutôt qu'à temps plein.

En France, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, au Portugal, ainsi qu'en Suède, les mères qui élèvent seules leur(s) enfant(s) ont une plus faible probabilité d'être à temps partiel plutôt qu'à temps complet (par rapport à la catégorie de référence, cf. *supra*). Dans les autres pays, vivre sans conjoint n'est pas, semble-t-il, un élément déterminant.

Le fait que le conjoint ait des revenus d'activité élevés n'accroît la probabilité relative du temps partiel que dans cinq pays : en Allemagne, où l'effet est le plus net, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche et au Royaume-Uni. Au Portugal et en Suède, de façon assez inattendue, ce facteur joue dans l'autre sens.

En Belgique, en Allemagne, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni, l'exercice d'une activité à temps partiel devient plus probable (relativement au temps plein) dès lors que la famille compte au moins deux enfants. Au Danemark, en Irlande et en Finlande, en revanche, ce n'est qu'à partir de trois enfants que les mères ont une plus forte probabilité de travailler à temps partiel plutôt qu'à temps plein. En Autriche et dans les quatre pays de l'Europe du Sud, le nombre d'enfants n'a pas d'effet significatif.

Dans deux pays seulement, à savoir en Allemagne et au Royaume-Uni, la présence d'un enfant de moins de 3 ans joue positivement. Les caractéristiques de l'accueil des jeunes enfants, comme on l'a vu plus haut, y rendent plus difficile la conciliation entre vie familiale et exercice d'une activité professionnelle, en particulier lorsqu'il s'agit d'un temps plein. En Belgique, au Luxembourg, ainsi qu'au

<sup>18</sup> D'après Math et Meilland (2004b), le taux de recours, parmi les mères actives occupées, serait de 100 %.

<sup>19</sup> Toujours selon Math et Meilland (2004b).

<sup>20</sup> Le commentaire s'appuie sur la troisième équation du premier modèle Logit, qui oppose travail à temps partiel et travail à temps plein.



Portugal, c'est au contraire un impact négatif, pouvant correspondre à un effet de génération, qui est mis en évidence. Ailleurs, ce facteur n'intervient pas.

Le fait que le dernier enfant soit un peu plus âgé (3 à 5 ans) est un élément qui favorise le choix du temps partiel (relativement au temps plein) dans un plus grand nombre de pays. En effet, c'est le cas non seulement en Allemagne et au Royaume-Uni, mais également en Italie, en Autriche et, dans une moindre mesure, en Suède.

### **Le recours à une garde rémunérée**

Le second modèle renseigne à la fois sur les déterminants de l'activité des mères et sur les facteurs qui interviennent dans leur décision de recourir ou non à une garde rémunérée, le champ étant restreint aux mères dont le plus jeune enfant est âgé d'au plus 11 ans. S'agissant de la décision d'emploi, les résultats sont très peu différents de ceux mis en évidence, à l'aide du modèle précédent, pour l'ensemble des mères ayant des enfants de moins de 18 ans. C'est pourquoi on se focalisera ici sur la question du recours aux services de garde payants<sup>21</sup>. On rappellera au préalable que, dans ce modèle, le coût horaire de la garde n'a pu être explicitement pris en compte.

Comme dans l'analyse précédente, le rôle du taux de salaire de la mère est clairement mis en évidence (cf. tableau A.4, en annexe)<sup>22</sup> : plus leur salaire horaire est élevé, plus les mères ont tendance à travailler en faisant appel à une garde rémunérée plutôt qu'en n'utilisant aucun service payant. Cette relation positive s'observe dans onze États membres (la Belgique et la Suède étant les deux seuls pays où il n'y a pas d'effet). En revanche, contre toute attente, le niveau de rémunération du conjoint ne joue que dans un nombre très limité de pays : au Portugal (où le recours à une garde rémunérée apparaît moins probable lorsque le conjoint perçoit de faibles revenus d'activité), en Autriche, en Suède et en Belgique (le fait que le conjoint dispose de gains relativement élevés ayant un impact positif, dans ces trois derniers pays, sur l'utilisation de services payants).

En Irlande, au Royaume-Uni et au Portugal, lorsque la famille compte au moins deux enfants, la probabilité de recours aux services de garde payants, dans le cas où la mère travaille, est significativement plus faible. Dans trois autres pays, à savoir en Italie, au Luxembourg et en Finlande, c'est la présence d'au moins trois enfants qui a un impact négatif. Au-delà du rôle éventuel des enfants plus âgés dans la prise en charge de leurs cadets, les arrangements de garde au sein du ménage peuvent être facilités, dans ce cas de figure, par le fait que l'emploi de la mère est plus souvent à temps partiel (en Irlande et au Royaume-Uni tout au moins). On notera qu'en Suède, les mères de deux enfants sont, au contraire, plus susceptibles de faire appel à une garde rémunérée, un effet difficile à interpréter.

La présence d'un jeune enfant (de moins de 3 ans ou/et de 3 à 5 ans) est, bien évidemment, un facteur qui joue positivement sur la probabilité de travailler en ayant recours à une garde rémunérée plutôt qu'en ne faisant appel à aucun service payant. Ce constat vaut pour l'ensemble des pays étudiés. En Italie, au Luxembourg, en Autriche, au Portugal, ainsi que dans les trois États Nordiques, c'est lorsque le plus jeune enfant est âgé de 3 à 5 ans que la probabilité de recours est la plus élevée. Deux éléments d'explication peuvent être avancés ici : l'existence d'une offre d'accueil plus développée pour les enfants de cet âge, d'une part, et le fait que le coût mensuel pour le ménage soit en moyenne plus faible, d'autre part (le temps de garde hebdomadaire étant généralement plus court, en raison de la scolarisation de l'enfant et/ou parce que l'exercice d'une activité à temps partiel est alors plus probable).

Dans cette analyse, les possibilités de garde intra-ménage ont été appréhendées à l'aide des deux variables suivantes : le fait que le conjoint ne travaille pas et la présence d'au moins un autre adulte dans le

<sup>21</sup> Dans le cas de l'Allemagne et de la Grèce, c'est le recours à une aide régulière, qu'elle soit rémunérée ou non, qui a été modélisé (cf. encadré 2). Les résultats, présentés à titre illustratif, ne seront pas commentés.

<sup>22</sup> Dans le tableau A.4, comme pour le modèle précédent, on présente à la fois les paramètres estimés des deux équations indépendantes du modèle et ceux de la troisième équation (opposant les situations 2 et 3).

ménage<sup>23</sup>. La première variable ne s'est révélée significative dans aucun des modèles estimés. En revanche, dans la majorité des pays (Belgique, Danemark, Espagne, Irlande, Italie, Autriche, Portugal, Finlande et Suède), le fait que le ménage comporte au moins un autre adulte a bien un impact négatif sur la probabilité de recours aux services de garde payants.

Enfin, les résultats montrent qu'au Portugal, en Suède et, dans une moindre mesure, en Autriche, les mères en situation d'isolement ont une plus forte probabilité de travailler en faisant appel à une garde rémunérée plutôt qu'en n'utilisant aucun service (par rapport à la catégorie de référence).

## Conclusion

L'objet de cette étude, menée à partir des données de la vague 7 (2000) de l'ECHP, était d'analyser, dans une perspective de comparaison européenne, les choix d'activité des mères et leur décision de recourir ou non aux services de garde d'enfants. L'exploration a porté, non pas sur une sélection de pays européens, mais sur l'ensemble des États membres de l'UE-15. Les résultats des modèles micro-économétriques que l'on a pu estimer montrent que l'ampleur des effets des principaux facteurs pris en compte (taux de salaire, niveau de rémunération du conjoint, nombre d'enfants à charge et âge du plus jeune enfant) varie assez fortement selon les pays. S'agissant de l'impact de la présence d'un enfant de moins de 3 ans sur la probabilité d'emploi des mères, les différences observées semblent pouvoir s'expliquer en partie par les caractéristiques des dispositifs de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Dans un certain nombre d'États membres de l'UE, notamment en Allemagne, au Royaume-Uni et dans les pays de l'Europe du Sud, les contraintes liées à l'accueil des jeunes enfants restent fortes. Une politique plus active en la matière, jouant à la fois sur l'offre (tant sur le nombre de places que sur la qualité des services) et sur le coût de la garde (solvabilisation de la demande), serait probablement de nature à accroître, dans ces pays, le taux d'emploi des femmes ayant des enfants d'âge préscolaire. C'est dans cette voie que l'Allemagne semble vouloir s'engager. La ministre de la Famille, Ursula von der Leyen, s'est, en effet, récemment<sup>24</sup> fixé pour objectif de créer, d'ici 2013, 500 000 places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans (ce qui correspondrait à un triplement de l'offre disponible). Faisant suite à la réforme de l'*Allocation parentale*<sup>25</sup>, ce projet, en facilitant la conciliation entre charges familiales et carrière professionnelle, vise bien évidemment à encourager la natalité (l'indice conjoncturel de fécondité en Allemagne étant l'un des plus faibles d'Europe : 1,34 enfant par femme, en 2005, contre 1,52, en moyenne, dans l'UE-25).

Un des approfondissements de cette analyse pourrait consister à tenter d'appréhender, de façon plus explicite, le rôle du coût de la garde et des contraintes liées à l'offre de services d'accueil des jeunes enfants. La prise en compte de la fiscalité paraît également s'imposer. Par ailleurs, dans une perspective dynamique, il conviendrait de s'intéresser aux transitions sur le marché du travail (*i.e.* entre activité à temps complet, activité à temps partiel et non-emploi) que connaissent, dans les différents pays de l'UE, les mères ayant de jeunes enfants à charge, et ce, en explorant la question de l'éventuelle interdépendance des décisions d'offre de travail et de fécondité.

<sup>23</sup> Le plus souvent, il s'agit d'enfants majeurs.

<sup>24</sup> Dans une interview au *Süddeutschen Zeitung*, le 9 février 2007.

<sup>25</sup> Pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'Allocation parentale (*Elterngeld*) a remplacé l'Allocation d'éducation (*Erziehungsgeld*), prestation forfaitaire d'un montant de 300 euros, versée pendant deux ans sous condition de ressources. Le nouveau dispositif peut permettre au parent de s'arrêter de travailler pendant 12 mois en touchant 67 % de son revenu d'activité (dans la limite d'un plafond de 1 800 euros), et ce, sans condition de ressources.

## Encadré 2

**Les modèles utilisés**

Pour analyser les décisions d'activité et de recours aux services de garde d'enfants dans chacun des quinze pays membres de l'UE, deux *modèles Logit polytomiques non ordonnés* ont été utilisés (sur ce type de modèle, voir, par exemple, Borooah, 2001).

La variable dépendante du premier modèle est une variable discrète à trois modalités : 1 si la mère est sans emploi, 2 si celle-ci travaille à temps partiel et 3 dans le cas d'un temps complet. La variable dépendante du second modèle comporte également trois modalités : 1 si la mère ne travaille pas, 2 si celle-ci travaille et n'utilise aucun service de garde (payant ou non) ou a uniquement recours à une aide non rémunérée, et 3 dans le cas où la mère travaille et fait appel à un (ou plusieurs) service(s) de garde payant(s) <sup>(1)</sup>.

Dans le cadre d'un modèle polytomique non ordonné (ou Logit multinomial), lorsque la variable expliquée comprend  $J$  catégories  $j$  ( $j = 1, \dots, J; J \geq 3$ ), on peut former, au total,  $J(J-1) / 2$  équations pour opposer deux à deux ces  $J$  catégories. Il existe seulement  $J-1$  équations indépendantes (c'est-à-dire  $J-1$  ensembles de paramètres non redondants à estimer) : l'une des catégories  $j$  étant prise comme référence, les équations indépendantes sont celles qui opposent séparément chacune des autres catégories à cette modalité de référence (les coefficients des autres équations du modèle pouvant être obtenus par simple soustraction, à partir des paramètres estimés de ces  $J-1$  équations indépendantes).

Les modèles utilisés ici comportent donc trois équations, dont deux équations indépendantes. En choisissant comme référence, dans l'un et l'autre modèle, la première situation (où la mère ne travaille pas), on a :

$$\text{Log} \left[ \frac{\text{Pr}(Y_i=j)}{\text{Pr}(Y_i=1)} \right] = \alpha_j + \sum_{k=1}^K \beta_{jk} Z_{ik} \quad j = 2,3$$

où  $Y_i$  désigne la variable dépendante,  $Z_{ik}$  représente la  $k^{\text{e}}$  variable explicative ( $k = 1, \dots, K$ ),  $\beta_{jk}$  est le coefficient (à estimer) de  $Z_{ik}$  dans l'équation opposant la situation  $j$  à la situation de référence, et  $\alpha_j$  est la constante de cette équation (à estimer).

Les variables explicatives, communes aux deux modèles, sont les suivantes : le logarithme du salaire horaire de la mère (estimé par régression, selon la procédure en deux étapes de Heckman) <sup>(2)</sup>, le fait que celle-ci vive en couple ou non, le nombre d'enfants de moins de 18 ans, l'âge du plus jeune enfant, la présence d'au moins un autre adulte dans le ménage (hormis le conjoint éventuel), le statut d'activité et le niveau de rémunération du conjoint éventuel, ainsi qu'un certain nombre de variables de contrôle (l'existence d'un handicap ou d'une maladie chronique, la nationalité, le statut d'occupation du logement et le fait que le ménage ait des crédits ou des emprunts à rembourser). La spécification retenue est sensiblement la même pour les quinze pays étudiés <sup>(3)</sup>. Les moyennes des variables explicatives sont fournies en annexe, dans le tableau A.2.

Ces deux ensembles de modèles ont été estimés par la méthode du maximum de vraisemblance, à l'aide du logiciel LIMDEP.

Le modèle Logit multinomial repose sur une hypothèse forte : l'hypothèse IIA (*Independence of Irrelevant Alternatives*). Pour tout couple de modalités ( $j, j'$ ) de la variable expliquée, le rapport des probabilités associées,  $P_j / P_{j'}$ , ne dépend pas des autres choix possibles.

On a cherché à savoir si cette hypothèse est vérifiée ici. Deux tests ont été mis en oeuvre <sup>(4)</sup> : le test de Hausman (Hausman, McFadden, 1984) et le test de Small-Hsiao (Small, Hsiao, 1985). S'agissant du premier modèle, les résultats de ces deux tests indiquent que l'hypothèse IIA n'est rejetée que dans

deux des quinze échantillons étudiés (les deux pays concernés étant l'Espagne et le Royaume-Uni, si l'on se fonde sur le test de Hausman ; l'Espagne et la France, selon le test de Small-Hsiao). Dans le cadre du second modèle, une telle hypothèse semble *a priori* plus discutable, les modalités « emploi ; garde rémunérée » et « emploi ; garde intra-ménage ou non rémunérée » étant relativement proches l'une de l'autre. De fait, l'un des deux tests, à savoir le test de Small-Hsiao, conclut au rejet de cette hypothèse dans six échantillons sur quinze (il s'agit des données relatives aux pays suivants : Belgique, Danemark, Grèce, Espagne, Irlande et Autriche). D'après le test de Hausman, toutefois, le non-respect de l'hypothèse IIA ne serait manifeste que pour trois pays (l'Allemagne, l'Irlande et l'Autriche).

(1) Dans le cas de l'Allemagne (les données ne permettant pas de faire la distinction entre garde rémunérée et aide gratuite) et de la Grèce (les actives faisant appel à une garde rémunérée étant trop peu nombreuses dans l'échantillon étudié), cette seconde variable a été codée comme suit : 1 si la mère n'a pas d'emploi, 2 si celle-ci travaille et n'utilise aucun service de garde et 3 si celle-ci, active occupée, a recours à de tels services, payants ou non.

(2) Pour une description de cette procédure, voir Heckman (1979) et Vella (1998). Dans l'équation de salaire, on a introduit les variables suivantes : l'âge (comme « proxy » de l'expérience professionnelle), l'âge au carré, le niveau d'études, le taux de chômage féminin dans la région de résidence (lorsque l'information relative à la région de résidence était disponible, soit pour onze des quinze pays étudiés) et l'inverse du ratio de Mills ( $\lambda$ ) (terme correcteur de l'éventuel biais de sélection). Les résultats détaillés de l'estimation de ces quinze modèles de sélection ne sont pas reproduits ici. Seuls les paramètres estimés des équations de salaire sont fournis en annexe, dans le tableau A.1. Il convient de souligner que le coefficient associé à l'inverse du ratio de Mills ne s'est révélé significatif (au seuil de 5 %) que dans les régressions portant sur la Belgique, l'Italie, l'Autriche, le Portugal et la Suède. Pour ces trois derniers pays, un effet de sélection négatif a été mis en évidence, ce qui est plutôt inattendu.

(3) Les seules différences portent sur les variables de contrôle. Ainsi, faute d'effectifs suffisants, la variable de nationalité (codée 1 si la mère est de nationalité étrangère, 0 sinon) n'a pu être introduite que dans six des quinze modèles estimés (Allemagne, France, Luxembourg, Autriche, Suède et Royaume-Uni). De même, l'état de santé n'a pu être pris en compte dans les modèles portant sur le Luxembourg (cette information n'étant pas disponible) et la Grèce (effectifs insuffisants). Enfin, dans le cas de la Suède, c'est la variable relative à l'endettement du ménage qui n'a pu être introduite (information non disponible).

(4) C'est le logiciel STATA qui a été utilisé pour cette procédure.

Tableau 6 :

**Élasticités des probabilités d'activité à temps partiel ( $\varepsilon_1$ ), d'activité à temps complet ( $\varepsilon_2$ ) et d'emploi ( $\varepsilon_T$ ) par rapport au taux de salaire**

	B	DK	D	EL	E	F	Irl	I	L	NL	A	P	Fin	S	UK
$\varepsilon_1$	0,1	0,6	1,4	0,3	1,0	0,3	0,8	1,7	0,5	0,3	0,3	0,9	-1,5	-0,6	-0,1
$\varepsilon_2$	1,9	0,9	1,1	0,9	1,8	0,9	2,0	1,9	1,4	2,9	-0,1	0,1	1,2	1,0	1,7
$\varepsilon_T$	1,2	0,9	1,3	0,9	1,6	0,8	1,3	1,9	0,9	0,9	0,0	0,1	0,9	0,7	0,6

Champ : mères, âgées de 18 à 59 ans, ayant au moins un enfant de moins de 18 ans (catégorie exclue : enseignantes).

Source : ECHP UDB – version de juin 2003, vague 7, 2000, EUROSTAT (calculs des auteurs).

Tableau 7 :

**Impact de la présence d'un enfant de moins de 3 ans sur la probabilité d'emploi de la mère**

	Effet attendu			Effet marginal estimé <sup>1</sup> (modèle Logit polytomique)
	Prise en compte des dispositifs d'accueil des jeunes enfants	Prise en compte des dispositifs d'accueil des jeunes enfants et de la garde informelle	Prise en compte des dispositifs d'accueil des jeunes enfants, de la garde informelle et de l'existence d'un congé parental long et rémunéré	
<b>B</b>	–	–	–	<b>0,032</b>
<b>DK</b>	–	–	–	<b>-0,142</b>
<b>D</b>	--	--	--	<b>-0,257</b>
<b>EL</b>	--	-- ou –	-- ou –	-0,037
<b>E</b>	--	-- ou –	-- ou –	<b>0,067</b>
<b>F</b>	–	–	– ou --	<b>-0,092</b>
<b>Irl</b>	--	--	--	<b>-0,175</b>
<b>I</b>	--	-- ou –	-- ou –	<b>0,070</b>
<b>L</b>	–	–	–	0,039
<b>NL</b>	–	–	–	-0,043
<b>A</b>	--	--	--	<b>-0,110</b>
<b>P</b>	--	-- ou –	-- ou –	0,052
<b>Fin</b>	–	–	– ou --	<b>-0,313</b>
<b>S</b>	–	–	–	-0,010
<b>UK</b>	--	--	--	<b>-0,219</b>

<sup>1</sup> Il s'agit de l'écart entre la probabilité d'emploi des mères avec enfant(s) de moins de 3 ans et celle des mères dont les enfants sont tous âgés de plus de 11 ans (catégorie de référence). En gras : significatif au seuil de 5 %.

Champ : mères, âgées de 18 à 59 ans, ayant au moins un enfant de moins de 18 ans (catégorie exclue : enseignantes).

Source : ECHP UDB – version de juin 2003, vague 7, 2000, EUROSTAT (calculs des auteurs).

## Références bibliographiques

**Ariza A., de la Rica S., Ugidos A. (2003)**, « The effect of flexibility in working hours on fertility : A comparative analysis of selected European countries », *DFAEII Working Papers*, n° 2003-08, Universidad del País Vasco – Departamento de Fundamentos del Analisis Economico II, Bilbao.

**Bardasi E., Gornick J.C. (2000)**, « Women and Part-Time Employment : Workers’ ‘Choices’ and Wage Penalties in Five Industrialized Countries », *ISER Working papers*, n° 2000-11, University of Essex, Colchester.

**Borooah V.K. (2001)**, « Logit and Probit : Ordered and Multinomial Models », *Sage University Paper Series on Quantitative Applications in the Social Sciences*, n° 138, Sage, Thousand Oaks, 97 p.

**De Henau J., Meulders D., O’Dorchai S. (2006)**, « The comparative effectiveness of public policies to fight motherhood-induced employment penalties and decreasing fertility in the former EU-15 », *Working Papers DULBEA*, Research Series, n° 06-02.RS, Université Libre de Bruxelles, Department of Applied Economics.

**Del Boca D., Pasqua S. (2005)**, « Social Policies and Employment of Married Women in Europe », *CHILD Working Papers*, n° 19/2005, Centre for Household, Income, Labour and Demographic economics, Università degli Studi di Torino.

**European Commission Network on Childcare (1996)**, *A Review of Services for Young Children in the European Union 1990-1995*, European Commission, Directorate General V, Brussels.

**EUROSTAT (2001)**, *ECHP UDB. Construction of variables. From ECHP questions to UDB variables*, Doc. PAN 167/01, Luxembourg.

**EUROSTAT (2002)**, « Feasibility study on the availability of comparable child care statistics in the European Union », *Working Paper*, Theme 3 – Population and social conditions.

**Franco A., Jouhette S. (2001)**, « Labour Force Survey. Principal results 2000 », *Statistics in focus*, n° 10/2001, Theme 3 – Population and social conditions, EUROSTAT, Luxembourg.

**Gauthier A.H. (2000)**, « Public policies affecting fertility and families in Europe : A survey of the 15 member states », *Paper prepared for the European Observatory on Family Matters – Annual Seminar 2000 : “Low Fertility, Families and Public Policies”*, Sevilla, 15-16 Sept. 2000.

**Gornick J.C., Meyers M.K. (2003)**, *Families That Work : Policies for Reconciling Parenthood and Employment*, Russell Sage Foundation, New York.

**Gutiérrez-Domènech M. (2003)**, « Employment After Motherhood : A European Comparison », *CEP Discussion Papers*, n° dp0567, Centre for Economic Performance, London School of Economics and Political Science.

**Hausman J.A., McFadden D. (1984)**, « Specification Tests for the Multinomial Logit Model », *Econometrica*, vol. 52, n° 5, pp. 1219-1240.

**Heckman J.J. (1979)**, « Sample Selection Bias as a Specification Error », *Econometrica*, vol. 47, n° 1, pp. 153-161.

**Letablier M.-T. (2001)**, « L'égalité entre les sexes, un enjeu européen », *Quatre Pages*, n° 46, Centre d'études de l'emploi.

**Letablier M.-T. (2002)**, « Un enjeu de politique familiale : l'égalité entre les sexes », *Informations sociales*, n° 102, pp. 60-71.

**Math A., Meilland C. (2004a)**, « Un état des lieux des congés destinés aux parents dans vingt pays européens », *Revue de l'IRES*, n° 46, pp. 113-136.

**Math A., Meilland C. (2004b)**, « Les congés aux parents : contre l'égalité entre femmes et hommes ? », *Revue de l'IRES*, n° 46, pp. 137-165.

**MISSOC (2001)**, *La protection sociale dans les États membres de l'UE et de l'Espace économique européen. Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2001*, Commission européenne, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 649 p.

**Muehlberger U. (2000)**, « Women's Labour Force Attachment in Europe : An Analytical Framework and Empirical Evidence for the Household », *IRISS Working Paper Series*, n° 2000-07, CEPS / INSTEAD, Differdange.

**Mumford K., Parera-Nicolau A. (2001)**, « The Labor Force Participation of Married Mothers in Spain and Britain », *Discussion Papers in Economics*, n° 2001/10, University of York.

**Pérvier H. (2004)**, « Emploi des mères et garde des jeunes enfants en Europe », *Revue de l'OFCE*, n° 90, pp. 225-258.

**Ruivo M., González M.P., Varejao J.M. (1998)**, « Why is part-time work so low in Portugal and Spain ? », in O'Reilly J., Fagan C. (eds), *Part-Time Prospects : International Comparisons of Part-Time Work in Europe, North-America and the Pacific Rim*, Routledge, London, pp. 199-213.

**Silvera R. (2002)**, *Articuler vie familiale et vie professionnelle en Europe : Un enjeu pour l'égalité*, étude réalisée pour le Service des droits des femmes et de l'égalité lors de la Présidence française de l'Union européenne (juillet - décembre 2000), La Documentation française, Paris.

**Small K.A., Hsiao C. (1985)**, « Multinomial Logit Specification Tests », *International Economic Review*, vol. 26, n° 3, pp. 619-627.

**Vella F. (1998)**, « Estimating Models with Sample Selection Bias : A Survey », *Journal of Human Resources*, vol. 33, n° 1, pp. 127-169.

**Volle M. (1997)**, *Analyse des données* (4<sup>e</sup> édition), Economica, Paris.





Tableau A.3 – Les choix d'activité des mères : paramètres estimés des modèles Logit polytomiques non ordonnés

	B	DK	D	EL	E	F	IrI	I	L	NL	A	P	Fin	S	UK
<b>1) Travail à temps partiel vs non-emploi</b>															
Constante	-5,469 **	-11,121 **	-6,098 **	-4,032 **	-5,455 **	-3,670 **	-4,568 **	-7,158 **	-2,965 **	-3,315 **	-0,417	-2,587 **	-3,495	-4,873 **	-2,290 *
Logarithme du salaire horaire (prédit)	3,307 **	4,938 **	3,280 **	1,100 *	2,095 **	1,438 **	2,267 **	3,183 **	1,504 **	1,972 **	0,327	1,317 **	1,522	2,250 **	1,187 *
Nationalité : étrangère	-	-	-0,257	-	-	-0,824	-	-	-0,450 (*)	-	-0,853 *	-	-	-0,862 **	-0,879 *
Handicap ou maladie chronique	-0,439	-0,659 (*)	-0,408 **	-	0,821 **	-0,478 (*)	-0,893 **	-0,005	-	-0,896 **	0,043	-0,288	-0,110	-0,138	-0,575 **
Santé : information manquante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,375 (*)	-
Nombre d'enfants (de moins de 18 ans)															
1	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
2	0,032	0,646	0,007	-0,146	0,312	-0,126	-0,277	-0,235	0,127	-0,125	-0,367 (*)	-0,388	0,068	0,301	-0,309 (*)
3 ou plus	-0,505	1,381 **	0,114	0,261	0,119	-0,723 **	-0,364	-0,437	-1,804 **	-0,585 **	-0,962 **	-0,796 *	0,137	-0,081	-0,499 *
Age du plus jeune enfant															
Moins de 3 ans	-0,428	-1,661 **	-0,863 **	-0,681	0,063	-0,294	-1,074 **	0,655 *	-0,329	-0,185	-0,835 *	-0,341	-1,548 **	-0,270	-0,923 **
3 à 5 ans	-0,389	-1,389 *	-0,363 (*)	0,471	0,084	0,178	0,083	0,823 **	-0,244	-0,254	0,332	-0,501	-0,635	0,669 *	-0,561 *
6 à 11 ans	-0,664 *	-1,590 **	0,015	0,698 (*)	0,222	0,080	0,270	0,447 (*)	0,212	0,107	0,655 *	0,574 *	-0,108	0,375	0,096
12 ans et plus	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Activité et revenus du travail du conjoint éventuel															
Ne vit pas en couple	-0,917 *	-0,788	-1,130 **	0,770	1,477 **	-0,600	-0,043	-0,450	-0,062	-0,593 *	-0,192	-0,723	-0,574	-0,838 *	-0,383 (*)
Conjoint chômeur ou inactif	-1,111 *	-0,453	-0,529 *	0,112	0,009	-1,300 *	-0,465	-0,678 (*)	0,600	-0,707 **	-0,850 (*)	-2,749 *	0,059	-1,024 **	-0,414 (*)
Conjoint actif occupé – 1 <sup>er</sup> quartile	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Conjoint actif occupé – 2 <sup>e</sup> quartile	-0,262	-0,390	-0,664 **	-0,474	-0,062	-0,290	-0,063	-0,682 **	-0,581 (*)	0,318	0,166	0,781 *	1,249 **	-0,094	0,362
Conjoint actif occupé – 3 <sup>e</sup> quartile	-0,634 (*)	0,814	-0,039	-1,047 *	-0,081	0,104	0,395	-0,334	-0,681 (*)	-0,337	0,111	-0,379	-0,357	-0,054	0,211
Conjoint actif occupé – 4 <sup>e</sup> quartile	-0,842 *	0,808	-0,728 **	-0,399	-0,569 (*)	-0,552 *	-0,249	-0,472 (*)	-0,932 *	-0,615 **	0,370	-0,576	0,577	-0,403	-0,150
Présence d'au moins un autre adulte dans le ménage	-0,584 *	-1,146 *	0,262	0,348	-0,052	-0,845 **	0,358	-0,246	0,344	-0,422 *	-0,459 (*)	-0,268	-0,323	0,069	-0,086
Statut d'occupation du logement															
Locataire / sous-locataire	réf.	réf.	réf.	réf.	0,316	réf.	réf.	réf.	réf.	-	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Accédant à la propriété	0,727 **	0,779	0,301 (*)	0,583	0,190	0,550 **	-0,277	0,724 **	-0,642 *	0,478 **	0,162	0,359	-0,332	0,896 **	0,748 **
Propriétaire	0,011	1,396	0,109	0,217	réf.	0,318	-0,421	0,519 *	-0,916 *	-	-0,051	0,545 (*)	-0,374	-	-0,066
Existence de crédits ou d'emprunts à rembourser	0,019	0,174	0,469 **	0,609 (*)	-0,070	0,196	0,366 (*)	0,396 *	0,179	0,438 **	0,505 *	0,190	0,374	-	0,487 **
<b>2) Travail à temps complet vs non-emploi</b>															
Constante	-9,004 **	-9,705 **	-4,358 **	-1,676 **	-5,081 **	-3,468 **	-8,448 **	-5,870 **	-6,060 **	-8,915 **	1,176	0,197	-6,405 **	-6,279 **	-6,051 **
Logarithme du salaire horaire (prédit)	5,143 **	5,281 **	3,016 **	1,768 **	2,806 **	2,084 **	3,490 **	3,463 **	2,406 **	4,524 **	-0,070	0,506 *	4,212 **	3,836 **	3,020 **
Nationalité : étrangère	-	-	-0,457 (*)	-	-	-	-0,435	-	-	0,803 **	-	-	-	-1,403 **	-1,152 **
Handicap ou maladie chronique	-0,416	-0,779 **	-0,552 **	-	-0,423 *	-0,741 **	-1,790 **	-0,285	-	-1,267 **	-0,211	-0,570 **	-0,866 **	-0,423 *	-0,523 **
Santé : information manquante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,210	-
Nombre d'enfants (de moins de 18 ans)															
1	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
2	-0,439 (*)	0,214	-0,365 *	-0,022	0,080	-0,817 **	-0,662 *	-0,468 **	-0,868 **	-0,713 **	-0,414 *	-0,263 (*)	-0,302	-0,097	-0,801 **
3 ou plus	-1,017 **	0,064	-0,682 *	0,050	0,374 (*)	-1,839 **	-1,364 **	-0,814 **	-2,457 **	-1,284 **	-0,839 **	-0,676 **	-0,636 *	-0,608 **	-1,139 **
Age du plus jeune enfant															
Moins de 3 ans	0,677 *	-1,464 **	-1,697 **	-0,123	0,396 *	-0,481 *	-0,608 (*)	0,233	0,804 *	-0,294	-0,371	0,336	-1,915 **	-0,034	-1,403 **
3 à 5 ans	0,433	-0,616	-1,010 **	0,188	0,273	0,163	-0,411	0,284	0,809 *	-0,515 (*)	-0,493	-0,021	-0,115	0,186	-1,178 **
6 à 11 ans	-0,001	-1,242 **	-0,353 (*)	0,103	0,159	0,214	-0,063	0,352 *	0,620 (*)	-0,024	0,084	0,829 **	-0,117	0,250	-0,243
12 ans et plus	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Activité et revenus du travail du conjoint éventuel															
Ne vit pas en couple	-0,377	-0,487	-0,637 **	-0,030	0,922 **	0,207	1,412 **	0,893 **	1,489 **	-0,265	0,055	0,479 *	-0,012	-0,128	-0,434 (*)
Conjoint chômeur ou inactif	-1,494 **	-0,881 *	-1,233 **	-1,234 **	-0,481 *	-0,449 (*)	0,016	0,129	0,639	-0,455	-0,486	-0,480 (*)	-0,064	-0,989 **	-0,588 *
Conjoint actif occupé – 1 <sup>er</sup> quartile	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Conjoint actif occupé – 2 <sup>e</sup> quartile	0,259	0,860 *	-0,459 *	-0,624 **	-0,512 **	0,085	0,859 *	0,092	-0,898 **	-0,473	-0,083	0,513 **	0,503 (*)	-0,087	0,529 *
Conjoint actif occupé – 3 <sup>e</sup> quartile	-0,629 *	0,802 (*)	-1,654 **	-0,753 **	-0,715 **	0,217	0,699 (*)	-0,169	-1,551 **	-1,692 **	-0,100	0,138	-0,141	0,317	0,103
Conjoint actif occupé – 4 <sup>e</sup> quartile	-1,072 **	0,517	-2,872 **	-0,959 **	-1,116 **	-0,560 **	-0,726 (*)	-0,625 **	-2,625 **	-1,831 **	-0,380	0,154	0,293	0,158	-1,098 **
Présence d'au moins un autre adulte dans le ménage	-0,462 (*)	-1,778 **	0,246	0,138	0,025	-0,522 **	-0,978 **	-0,850 **	0,037	-0,455	0,056	-0,234 (*)	-0,791 **	-0,165	0,224
Statut d'occupation du logement															
Locataire / sous-locataire	réf.	réf.	réf.	réf.	-0,057	réf.	réf.	réf.	réf.	-	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Accédant à la propriété	0,962 **	0,864 **	0,251	0,219	0,644 **	0,760 **	1,897 **	0,634 **	0,204	0,627 **	-0,425 (*)	0,430 *	0,766 **	1,023 **	1,036 **
Propriétaire	-0,200	0,440	-0,097	-0,254	réf.	0,287	1,352 **	0,145	-0,328	-	0,039	0,170	-	-	-0,574 *
Existence de crédits ou d'emprunts à rembourser	0,025	-0,016	0,953 **	0,273	0,176	0,174	0,329	0,109	0,650 **	0,668 **	0,102	0,166	0,476 *	-	0,701 **

Tableau A.3 (suite)

3) Travail à temps partiel vs temps complet	B	DK	D	EL	E	F	Irl	I	L	NL	A	P	Fin	S	UK
Constante	3,535 **	-1,417	-1,740 (*)	-2,356 **	-0,373	-0,202	3,880 **	-1,288 (*)	3,095 **	5,601 **	-1,592	-2,785 **	2,909	1,405	3,761 **
Logarithme du salaire horaire (prédit)	-1,836 **	-0,343	0,263	-0,668	-0,711 (*)	-0,646 (*)	-1,224 *	-0,280	-0,902 (*)	-2,551 **	0,397	0,810 **	-2,690 **	-1,586 **	-1,832 **
Nationalité : étrangère	-	-	0,200	-	-	-0,389	-	-	-1,252 **	-	-0,621	-	-	0,541	0,273
Handicap ou maladie chronique	-0,022	0,119	0,144	-	1,244 **	0,263	0,897 *	0,280	-	0,372	0,254	0,281	0,757 **	0,285	-0,052
Santé : information manquante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,165	-
Nombre d'enfants (de moins de 18 ans)															
1	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
2	0,471 *	0,432	0,372 *	-0,124	0,231	0,691 **	0,385	0,233	0,996 **	0,588 **	0,047	-0,124	0,366	0,398 *	0,492 **
3 ou plus	0,512 (*)	1,317 **	0,796 **	0,210	-0,256	1,115 **	1,000 **	0,377	0,654	0,699 *	-0,123	-0,120	0,772 (*)	0,527 *	0,640 **
Age du plus jeune enfant															
Moins de 3 ans	-1,105 **	-0,197	0,834 *	-0,558	-0,333	0,187	-0,467	0,423	-1,134 **	0,109	-0,464	-0,677 (*)	0,366	-0,237	0,479 *
3 à 5 ans	-0,822 **	-0,773	0,647 **	0,283	-0,189	0,015	0,494	0,539 *	-1,053 **	0,261	0,825 **	-0,480	-0,520	0,483 (*)	0,616 **
6 à 11 ans	-0,663 *	-0,348	0,368 *	0,595	0,064	-0,134	0,333	0,095	-0,407	0,131	0,571 *	-0,255	0,010	0,125	0,338 (*)
12 ans et plus	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
Activité et revenus du travail du conjoint éventuel															
Ne vit pas en couple	-0,539	-0,301	-0,493	0,800	0,555	-0,807 *	-1,454 **	-1,342 **	-1,551 **	-0,328	-0,247	-1,202 **	-0,562	-0,710 *	0,051
Conjoint chômeur ou inactif	0,383	0,428	0,705 **	1,346 *	0,491	-0,851	-0,481	-0,807 (*)	-0,039	-0,252	-0,364	-2,269 (*)	0,123	-0,035	0,174
Conjoint actif occupé – 1 <sup>er</sup> quartile	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
Conjoint actif occupé – 2 <sup>e</sup> quartile	-0,521 (*)	-1,250 *	1,123 **	0,150	0,450	-0,375	-0,922 *	-0,774 **	0,318	0,792 **	0,249	0,268	0,746 (*)	-0,007	-0,167
Conjoint actif occupé – 3 <sup>e</sup> quartile	-0,005	0,011	1,615 **	-0,293	0,635 *	-0,113	-0,303	-0,165	0,871 *	1,355 **	0,211	-0,516	-0,215	-0,372	0,108
Conjoint actif occupé – 4 <sup>e</sup> quartile	0,229	0,291	2,144 **	0,560	0,546	0,009	0,478	0,152	1,693 **	1,216 **	0,750 **	-0,730 *	0,284	-0,561 *	0,949 **
Présence d'au moins un autre adulte dans le ménage	-0,123	0,632 (*)	0,017	0,209	-0,077	-0,323	1,336 **	0,604 **	0,307	0,034	-0,515 *	-0,034	0,467	0,234	-0,310
Statut d'occupation du logement															
Locataire / sous-locataire	ref.	ref.	ref.	ref.	0,373	-0,210	ref.	ref.	ref.	-	ref.	-0,071	ref.	ref.	ref.
Accédant à la propriété	-0,235	-0,085	0,050	0,363	-0,454 *	0,210	-2,174 **	0,091	-0,846 **	-0,149	0,587 *	-0,071	-1,098 **	-0,127	-0,288
Propriétaire	0,211	0,956	0,206	0,471	ref.	0,031	-1,773 **	0,374	-0,588	-	-0,168	0,507 (*)	-0,545	-0,127	0,507 (*)
Existence de crédits ou d'emprunts à rembourser	-0,006	0,190	-0,484 **	0,336	0,246	0,022	0,038	0,287	-0,472 *	-0,231	0,403 (*)	0,024	-0,102	-	-0,215
Logarithme de la vraisemblance	-774,50	-399,45	-1 404,07	-911,10	-1 303,16	-1 351,48	-688,28	-1 569,75	-611,51	-1 248,14	-856,45	-1 173,93	-587,22	-1 225,97	-1 375,71
Pseudo-R <sup>2</sup> de McFadden	0,112	0,181	0,150	0,063	0,085	0,104	0,141	0,097	0,188	0,086	0,066	0,057	0,151	0,114	0,113
N	821	626	1 516	1 139	1 587	1 550	766	1 866	728	1 366	846	1 557	882	1 597	1 415

\*\* : significatif au seuil de 1 % ; \* : significatif au seuil de 5 % ; (\*) : significatif au seuil de 10 %

Champ : Mères, âgées de 18 à 59 ans, ayant au moins un enfant de moins de 18 ans (catégorie exclue : enseignantes).

Source : ECHP UDB – version de juin 2003, vague 7, 2000, EUROSTAT (calculs des auteurs).

Tableau A.4 – Activité et recours aux services de garde d'enfants : paramètres estimés des modèles Logit polytomiques non ordonnés

	B	DK	D	EL	E	F	IrI	I	L	NL	A	P	Fin	S	UK
<b>1) Emploi ; garde intra-ménage ou non rémunérée vs non-emploi</b>															
Constante	-5,906 **	-8,437 *	-5,689 **	-1,839 **	-4,300 **	-1,186 (*)	-5,692 **	-4,647 **	-2,563 *	-1,939	1,662	0,682 (*)	-4,279 **	-6,005 **	-1,971 (*)
Logarithme du salaire horaire (prédit)	3,552 **	3,394 *	3,457 **	1,895 **	2,348 **	1,147 **	2,756 **	2,860 **	1,248 **	1,588 *	-0,079	0,104	2,775 **	3,650 **	1,267 *
Nationalité : étrangère	-	-	0,064	-	-	-0,079	-	-	0,242	-	-0,771 (*)	-	-	-1,118 **	-1,108 **
Handicap ou maladie chronique	-0,753 *	-0,171	-0,040	-	-0,211	-0,709 **	-1,267 **	-0,552	-	-1,075 **	-0,120	-0,286	-0,453 (*)	-0,187	-0,527 **
Santé : information manquante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,215	-
Nombre d'enfants (de moins de 18 ans)															
1	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
2	-0,428	0,017	-0,470 *	0,119	0,002	-0,845 **	-0,192	-0,466 **	-0,639 *	-0,247	-0,503 *	-0,259	-0,001	-0,502 *	-0,448 *
3 ou plus	-0,947 **	0,325	-0,218	0,535 (*)	0,183	-1,687 **	-0,260	-0,558 **	-1,966 **	-0,667 **	-0,938 **	-0,453 *	-0,031	-0,664 *	-0,659 **
Age du plus jeune enfant															
Moins de 3 ans	-0,045	-0,709	-1,537 **	-0,726 **	-0,140	-1,715 **	-1,582 **	-0,217	-0,461	-1,017 **	-0,902 **	-0,571 **	-1,967 **	-0,304	-1,410 **
3 à 5 ans	0,318	-1,674 **	-2,036 **	-0,163	0,046	-0,796 **	-0,746 **	-0,781 **	-0,534 *	-0,915 **	-1,292 **	-0,916 **	-2,003 **	-1,611 **	-0,945 **
6 à 11 ans	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Activité et revenus du travail du conjoint éventuel															
Ne vit pas en couple	-0,114	0,825	-0,517 (*)	0,656	1,428 **	-0,397	1,125 **	0,775 *	0,891 (*)	-0,730 *	-0,117	-0,061	-0,199	-1,049 **	-0,163
Conjoint chômeur ou inactif	-1,510 **	-0,290	-0,734 *	-1,106 *	0,124	-0,190	-0,411	0,363	1,110 (*)	-0,128	-0,897	-0,286	-0,047	-1,028 **	-0,356
Conjoint actif occupé – 1 <sup>er</sup> quartile	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Conjoint actif occupé – 2 <sup>e</sup> quartile	-0,173	1,113 *	0,266	-0,616 *	-0,135	-0,066	0,537	-0,034	-0,637 (*)	0,308	-0,188	0,409 (*)	0,598 (*)	0,171	0,775 **
Conjoint actif occupé – 3 <sup>e</sup> quartile	-0,261	1,489 **	-0,565 (*)	-0,970 **	-0,411 (*)	0,136	0,404	-0,041	-0,865 *	-0,713 **	0,132	-0,243	-0,159	0,109	0,175
Conjoint actif occupé – 4 <sup>e</sup> quartile	-1,194 **	0,379	-1,793 **	-0,992 **	-0,631 **	-0,441 (*)	-0,412	-0,200	-1,360 **	-0,887 **	-0,332	0,025	0,022	-0,269	-0,497 (*)
Présence d'au moins un autre adulte dans le ménage	-0,289	-1,583 **	0,189	0,109	0,276 (*)	-0,539 *	-0,056	-0,511 **	0,221	-0,587	0,098	0,006	-0,649	0,316	-0,382
Statut d'occupation du logement															
Locataire / sous-locataire	réf.	réf.	réf.	réf.	0,307	réf.	réf.	réf.	réf.	-	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Accédant à la propriété	1,374 **	1,179 *	0,388 (*)	0,174	0,467 **	0,494 **	0,606 *	0,585 **	0,050	0,391 *	0,095	1,141 **	0,649 *	0,950 **	0,888 **
Propriétaire	0,300	1,298	-0,281	-0,307	réf.	0,240	0,557	0,098	0,379	-	0,360	0,750 **	0,755 (*)	-	-0,457 (*)
Existence de crédits ou d'emprunts à rembourser	-0,185	0,262	0,979 **	0,320	0,231	0,188	0,341	0,084	0,798 **	0,485 **	0,171	0,142	0,314	-	0,531 **
<b>2) Emploi ; garde rémunérée vs non-emploi</b>															
Constante	-9,079 **	-14,130 **	-4,831 **	-4,209 **	-8,731 **	-6,044 **	-12,602 **	-8,235 **	-6,585 **	-10,293 **	-6,952 **	-1,821 **	-8,579 **	-5,560 **	-7,856 **
Logarithme du salaire horaire (prédit)	4,572 **	6,637 **	2,352 **	2,711 **	3,286 **	2,692 **	5,600 **	3,923 **	2,631 **	4,511 **	3,743 **	1,318 **	4,454 **	3,247 **	3,315 **
Nationalité : étrangère	-	-	-0,230	-	-	-0,858 (*)	-	-	0,377	-	-0,440	-	-	-1,485 **	-0,524
Handicap ou maladie chronique	-0,588	-0,865 *	-0,544 *	-	0,626	-0,887 **	-0,885 (*)	0,616	-	-0,715 **	0,339	0,654 *	-0,442	-0,164	-0,716 **
Santé : information manquante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,103	-
Nombre d'enfants (de moins de 18 ans)															
1	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
2	-0,839 *	0,165	0,461 *	-0,609 *	0,190	-0,831 **	-1,318 **	-0,297	-0,548 (*)	-0,290	-0,250	-0,927 **	-0,087	0,040	-1,025 **
3 ou plus	-1,469 **	0,222	-0,067	-0,686	-0,068	-1,795 **	-1,832 **	-1,262 **	-3,040 **	-1,114 **	-1,249 *	-1,552 **	-0,797 *	-0,497 *	-1,413 **
Age du plus jeune enfant															
Moins de 3 ans	1,899 **	-0,027	-0,623 *	0,566 (*)	1,388 **	0,745 **	0,595	0,580 *	0,329	1,363 **	-0,295	-0,254	-0,934 **	-0,431 (*)	-0,265
3 à 5 ans	0,979 **	0,993 *	0,631 **	0,632 *	0,095	1,223 **	1,626 **	1,470 **	0,631 *	1,188 **	1,624 **	-0,402 (*)	1,453 **	0,504 *	-0,167
6 à 11 ans	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Activité et revenus du travail du conjoint éventuel															
Ne vit pas en couple	0,355	-0,481	-0,791 *	-0,078	2,287 **	-0,123	-0,198	1,135 **	1,053 (*)	-1,014 *	0,775	1,743 **	0,178	0,172	-0,225
Conjoint chômeur ou inactif	-1,789 **	-1,022 *	-1,383 **	-0,220	-1,300	-0,341	-1,207	-0,213	0,471	-0,596	-0,175	0,042	-0,544	-0,824 **	-0,530
Conjoint actif occupé – 1 <sup>er</sup> quartile	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Conjoint actif occupé – 2 <sup>e</sup> quartile	0,101	0,596	0,022	-0,172	-0,408	0,182	-0,003	-0,377	-1,097 **	-0,116	-0,284	1,240 **	0,371	0,048	0,032
Conjoint actif occupé – 3 <sup>e</sup> quartile	-0,373	0,730	-0,987 **	-0,200	-0,128	0,165	-0,011	-0,381	-0,910 *	-1,052 **	-0,061	0,905 **	-0,054	0,575 *	0,110
Conjoint actif occupé – 4 <sup>e</sup> quartile	-0,579	0,553	-2,021 **	0,008	0,060	-0,224	-0,590	-0,627 *	-1,156 **	-0,984 **	0,585	0,949 **	-0,060	0,333	-0,931 **
Présence d'au moins un autre adulte dans le ménage	-2,207 *	-2,621 **	-0,142	-0,398	-0,736 (*)	-1,136 **	-1,231 *	-1,103 **	-0,363	-0,983	-1,755 **	-0,656 **	-1,698 *	-0,245	-0,946 *
Statut d'occupation du logement															
Locataire / sous-locataire	réf.	réf.	réf.	réf.	0,252	réf.	réf.	réf.	réf.	-	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Accédant à la propriété	1,031 **	0,891 *	0,515 *	0,073	1,255 **	0,873 **	0,941 (*)	1,003 **	0,329	0,743 **	-1,113 **	0,655 *	0,756 *	0,938 **	1,347 **
Propriétaire	-0,807	0,149	0,315	-0,469	réf.	-0,019	0,161	0,672 **	-1,373 (*)	-	-1,955 **	0,149	-0,035	-	-0,051
Existence de crédits ou d'emprunts à rembourser	-0,055	0,012	0,833 **	0,200	0,443	-0,336 *	0,547 (*)	0,670 **	0,603 *	0,700 **	0,059	0,778 **	0,560 *	-	0,750 **

Tableau A.4 (suite)

3) Emploi ; garde rémunérée vs Emploi ; garde intra-ménage ou non rémunérée	B	DK	D	EL	E	F	Irl	I	L	NL	A	P	Fin	S	UK
Constante	-3,173 *	-5,693 *	0,857	-2,370 **	-4,431 **	-4,858 **	-6,909 **	-3,588 **	-4,022 **	-8,355 **	-8,613 **	-2,503 **	-4,300 **	0,445	-5,885 **
Logarithme du salaire horaire (prédit)	1,020	3,243 **	-1,105 (*)	0,816 (*)	0,938 (*)	1,544 **	2,845 **	1,064 **	1,383 *	2,924 **	3,822 **	1,214 **	1,679 *	-0,403	2,048 **
Nationalité : étrangère	-	-	-0,294	-	-	-0,779	-	-	0,135	-	0,331	-	-	-0,367	0,584
Handicap ou maladie chronique	0,165	-0,694 *	-0,504 *	-	0,838 (*)	-0,178	0,382	1,168 *	-	0,360	0,458	0,941 **	0,010	0,023	-0,188
Santé : information manquante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,112	-
Nombre d'enfants (de moins de 18 ans)															
1	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
2	-0,411	0,148	0,931 **	-0,728 **	0,188	0,014	-1,127 **	0,168	0,090	-0,044	0,252	-0,668 **	-0,086	0,542 **	-0,576 **
3 ou plus	-0,522	-0,102	0,151	-1,221 **	-0,251	-0,108	-1,573 **	-0,704 *	-1,075 (*)	-0,447	-0,311	-1,099 **	-0,767 *	0,166	-0,754 **
Age du plus jeune enfant															
Moins de 3 ans	1,944 **	0,682 *	0,914 *	1,293 **	1,528 **	2,459 **	2,177 **	0,797 **	0,790 *	2,380 **	0,607	0,316	1,033 **	-0,127	1,145 **
3 à 5 ans	0,661 *	2,667 **	2,667 **	0,794 **	0,049	2,018 **	2,373 **	2,251 **	1,164 **	2,103 **	2,916 **	0,514 **	3,456 **	2,116 **	0,779 **
6 à 11 ans	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
Activité et revenus du travail du conjoint éventuel															
Ne vit pas en couple	0,469	-1,306 (*)	-0,274	-0,734	0,859	0,274	-1,324 (*)	0,360	0,163	-0,284	0,893 (*)	1,804 **	0,377	1,221 **	-0,061
Conjoint chômeur ou inactif	-0,279	-0,732	-0,648 (*)	0,886	-1,424	-0,151	-0,796	-0,576	-0,639	-0,468	0,722	0,328	-0,497	0,204	-0,174
Conjoint actif occupé – 1 <sup>er</sup> quartile	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
Conjoint actif occupé – 2 <sup>e</sup> quartile	0,273	-0,517	-0,244	0,444	-0,273	0,248	-0,540	-0,343	-0,460	-0,424	-0,096	0,831 **	-0,226	-0,123	-0,743 *
Conjoint actif occupé – 3 <sup>e</sup> quartile	-0,112	-0,758 (*)	-0,422	0,769 *	0,283	0,029	-0,415	-0,340	-0,045	-0,339	-0,193	1,148 **	0,104	0,466 (*)	-0,066
Conjoint actif occupé – 4 <sup>e</sup> quartile	0,616 (*)	0,174	-0,228	1,000 **	0,691	0,216	-0,178	-0,427	0,204	-0,098	0,916 *	0,924 **	-0,082	0,602 *	-0,435
Présence d'au moins un autre adulte dans le ménage	-1,918 *	-1,038 *	-0,331	-0,507	-1,012 *	-0,597	-1,175 *	-0,592 *	-0,585	-0,396	-1,853 **	-0,662 **	-1,048 (*)	-0,561 *	-0,564
Statut d'occupation du logement															
Locataire / sous-locataire	ref.	ref.	ref.	ref.	-0,055	ref.	ref.	ref.	ref.	-	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
Accédant à la propriété	-0,342	-0,289	0,127	-0,101	0,788 *	0,379 (*)	0,334	0,418	0,279	0,352	-1,208 **	-0,486 *	0,108	-0,011	0,459
Propriétaire	-1,107 (*)	-1,149 (*)	0,596 (*)	-0,162	ref.	-0,259	-0,395	0,575 *	-1,752 *	-	-2,315 **	-0,601 **	-0,790 (*)	-	0,406
Existence de crédits ou d'emprunts à rembourser	0,130	-0,250	-0,147	-0,120	0,212	0,149	0,206	0,586 **	-0,196	0,215	-0,112	0,636 **	0,247	-	0,219
Logarithme de la vraisemblance	-523,17	-346,30	-845,44	-685,68	-829,49	-1 030,35	-421,74	-1 182,06	-492,76	-876,99	-490,32	-1 003,59	-532,34	-1 041,89	-947,78
Pseudo-R <sup>2</sup> de McFadden	0,177	0,225	0,195	0,105	0,110	0,162	0,201	0,130	0,165	0,127	0,184	0,111	0,225	0,152	0,136
N	614	490	995	782	1 101	1 143	538	1 368	576	976	593	1 101	635	1 204	1 077

Note : dans le cas de l'Allemagne et de la Grèce, c'est le recours à une aide régulière, rémunérée ou non, qui a été pris en compte ici.

\*\* : significatif au seuil de 1 % ; \* : significatif au seuil de 5 % ; (\*) : significatif au seuil de 10 %      Champ : Mères, âgées de 18 à 59 ans, dont le plus jeune enfant est âgé d'au plus 11 ans (catégorie exclue : enseignantes).

Source : ECHP UDB – version de juin 2003, vague 7, 2000, EUROSTAT (calculs des auteurs).